



RAPPORT ANNUEL 2014

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS



**COLLECTE ET
TRAITEMENT
DES ORDURES
MÉNAGÈRES**



**DÉCHETTERIES
ET COLLECTE DES
ENCOMBRANTS**



**TRAITEMENT
DES VÉGÉTAUX**



**COLLECTE
SÉLECTIVE EN
PORTE À PORTE**



**COLLECTE
SÉLECTIVE
EN APPORT
VOLONTAIRE**



**COMPOSTAGE
DOMESTIQUE**

Sommaire

Avant-propos.....	5
A. Synthèse introductive.....	6
1. Présentation générale du service.....	6
2. Les évènements marquants de l'année 2014	6
2.1. Organiser – planifier – suivre	6
2.2. Informer.....	7
2.3. Collecter.....	8
2.4. Traiter	10
2.5. Marchés – conventions	12
2.6. Redevance spéciale	13
2.7. Etudes.....	14
B. Indicateurs techniques	15
1. Territoire et organisation	15
1.1. Présentation du territoire	15
1.2. L'organisation	17
2. Collecte.....	19
2.1. Collecte des déchets ménagers et assimilés	19
2.2. Déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charge par le service public.....	31
3. Traitement des déchets.....	33
3.1. Transfert	33
3.2. Les Ordures Ménagères résiduelles	34
3.3. Les déchets issus de la collecte sélective	35
4. Schémas synthétiques de la collecte et du traitement à CAP Atlantique	45
C. Indicateurs financiers	51
1. Modalités d'exploitation	51
2. Compte de résultat de la compétence déchets	52
3. Analyse des différents postes financiers	53
3.1. Charges	53
3.2. Recettes.....	54
4. Ratios.....	54
4.1. Coût à la tonne	54
4.2. Coût au foyer fiscal.....	55
5. Redevance spéciale et Facturation aux usagers.....	56

D.	Perspectives 2015.....	56
5.1.	Etudes.....	56
5.2.	Développement et mise en œuvre de services à l'utilisateur	57
5.3.	Marchés de prestation de service, travaux et acquisition	57
5.4.	Travaux	57
	Annexes	58
1.	Lexique	58
2.	Cartes.....	60
2.1.	Fréquence, saisonnalité et sectorisation de la collecte des OM en Basse saison – Année 2014	60
2.2.	Fréquence, saisonnalité et sectorisation de la collecte des OM en Haute saison – Année 2014	61
2.3.	Modalités et fréquence de collecte des encombrants – Année 2014.....	62
2.4.	Répartitions des bornes d'apport volontaire (OM, EL, JM et verre) par commune sur le territoire – Année 2014	63
2.5.	Nombre de conteneurs apport volontaire sélectifs (EL, JM et verre) disponibles à l'habitant par commune – Année 2014	64
2.6.	Nombre de conteneurs apport volontaire OM disponibles à l'habitant par commune – Année 2014.....	65
2.7.	Filière des OM – Année 2014	66
2.8.	Filière des encombrants et tout-venant – Année 2014.....	67
2.9.	Filière des Emballages Légers – Année 2014.....	68
2.10.	Filière des Journaux-magazines – Année 2014.....	69
3.	Tonnages	70
3.1.	Ordures ménagères résiduels.....	70
3.2.	Collecte sélective	70

Table des illustrations

☉ Figures

Figure 1 : Synthèse de l'organisation de la gestion des déchets sur CAP Atlantique	6
Figure 2 : Visite au centre de tri de Vannes (56)	7
Figure 3 : Tri des cartons et cagettes sur le marché de Pénestin.....	8
Figure 4 : PAV cartons	8
Figure 5 : Consignes de tri EcoDDS.....	9
Figure 6 : Consignes de tri Eco Mobilier	9
Figure 7 : Station de transfert de Guérande - Bâtiment avec système gravitaire.....	10
Figure 8 : Algues vertes	11
Figure 9 : Schéma de l'organisation de l'ISDND	12
Figure 10 : Caisson d'hydrocarbures	12
Figure 11 : Evolution des tonnages globaux de déchets entre 2009 et 2014	20
Figure 12 : Ratio des déchets collectés 2014 (kg/hab/an - Population INSEE)	20
Figure 13 : Evolution des tonnages d'OMr entre 2009 et 2014	21
Figure 14 : Evolution mensuelle du tonnage d'OMr en 2014	22
Figure 15 : Evolution des tonnages de recyclables collectés entre 2009 et 2014.....	23
Figure 16 : Répartition des tonnages de recyclables collectés selon le mode de collecte et le flux entre 2009 et 2014.....	24
Figure 17 : Répartition des tonnages collectés en déchèteries par flux et par site	27
Figure 18 : Répartition des tonnages collectés en déchèteries par type de valorisation	27
Figure 19 : Evolution de la fréquentation en déchèterie entre 2009 et 2014.....	28
Figure 20 : Evolution des tonnages d'encombrants collectés en porte à porte entre 2009 et 2014....	28
Figure 21 : Sac de collecte DV	29
Figure 22 : Evolution des tonnages de DV collectés en porte à porte entre 2009 et 2014	29
Figure 23 : Evolution mensuelle des tonnages de DV collectés en porte à porte en 2014.....	29
Figure 24 : Evolution en kg de la quantité de DASRI collectée entre 2009 et 2014.....	30
Figure 25 : Calendrier de déploiement de la Redevance Spéciale Déchets	31
Figure 26 : Installation de transfert de déchets de Villejames à Guérande	33
Figure 27 : Evolution des tonnages CAP Atlantique transférés par flux entre 2009 et 2014.....	34
Figure 28 : Devenir et répartition des OMr après collecte	35
Figure 29 : Devenir des JM après collecte	36
Figure 30 : Devenir des EL après collecte	36
Figure 31 : Devenir du verre après collecte	37
Figure 32 : Evolution mensuelle du taux de refus des recyclables en 2014.....	38
Figure 33 : Composition moyenne des refus de tri de CAP Atlantique en 2014.....	38
Figure 34 : Devenir du TV après collecte.....	39
Figure 35 : Evolution des tonnages de DV collectés selon le site entre 2009 et 2014.....	41
Figure 36 Plateforme de compostage de La Baule.....	42
Figure 37 Plateforme de compostage de Livery.....	42
Figure 38 : Répartition des apports de DV par origine.....	43
Figure 39 : Synthèse de la collecte et du traitement des OMr.....	45
Figure 40 : Synthèse de la collecte et du traitement des EL en tonnes	46

Figure 41 : Synthèse de la collecte et du traitement des JM	47
Figure 42 : Synthèse de la collecte et du traitement du verre	48
Figure 43 : Synthèse de la collecte et du traitement des DV	49
Figure 44 : Synthèse de la collecte et du traitement du TV	50
Figure 45 : Répartition des coûts par poste d'activité.....	53
Figure 46 : Répartition des charges par flux collecté	53
Figure 47 : Répartition des recettes	54
Figure 48: Répartition des charges en €/tonne et taux de couverture.....	55
Figure 49 : Répartition du coût TTC par foyer fiscal.....	55
Figure 50 : Répartition des facturations aux usagers.....	56

☉ Tableaux

Tableau 1 : Population du territoire de CAP Atlantique.....	16
Tableau 2 : Synthèse de la gestion des déchets sur CAP Atlantique.....	19
Tableau 3 : Comparaison du ratio de collecte des OMR par habitant sur CAP Atlantique avec les moyennes départementale, régionale et nationale	22
Tableau 4 : Tonnages de recyclables collectés selon le mode de collecte en 2013 et 2014.....	23
Tableau 5 : Comparaison du ratio de collecte des EL+JM par habitant sur CAP Atlantique avec les moyennes Départementale, Régionale et Nationale	24
Tableau 6 : Comparaison du ratio de collecte du verre par habitant sur CAP Atlantique avec les moyennes.....	24
Tableau 7 : Horaires et coordonnées des déchèteries.....	25
Tableau 8 : Tonnages collectés en déchèteries par type de flux en 2013 et 2014	26
Tableau 9 : Tonnages de DV collectés sur la plateforme de Livery hors particuliers et déchèteries en 2013 et 2014	32
Tableau 10 : Synthèse des tonnages transférés par flux en 2014.....	33
Tableau 11 : Tonnages d'apports extérieurs transférés en 2013 et 2014	34
Tableau 12 : Tonnages d'OMR évacués par site de traitement	35
Tableau 13 : Exutoires des emballages légers en fonction du matériau considéré	36
Tableau 14 : Exutoires des déchets collectés en déchèteries selon le matériau considéré	39
Tableau 15 : Evolution des tonnages de TV enfouis entre 2009 et 2014.....	40
Tableau 16 : Tonnages de DV collectés par site en 2013 et 2014.....	40
Tableau 17 : Devenir des DV après traitement selon le site en 2013 et 2014	42
Tableau 18 : Origine des apports de DV entre 2013 et 2014	43
Tableau 19 : Comparaison des ratios €/tonne par rapport au référentiel national	54

☉ Cartes

Carte 1 : Territoire de CAP Atlantique	15
Carte 2 : Localisation des installations Déchets	18

Avant-propos

Le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de CAP Atlantique a été élaboré en vertu du décret n°2000-404 du 11 mai 2000.

Chaque collectivité compétente en matière de collecte et/ou traitement des déchets doit présenter puis mettre à disposition du public un rapport annuel, et ce avant le 30 juin de chaque année. Les délégués de chaque commune membre de la collectivité ont ensuite jusqu'au 30 septembre pour présenter ce rapport de synthèse à leur conseil municipal.

Ce rapport se veut un rapport de synthèse, il aborde aussi bien les aspects techniques que financiers de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés.

Il permet aussi d'informer les élus sur la politique de gestion des déchets mise en œuvre au niveau de CAP Atlantique pour prendre des décisions adaptées au contexte local, et sensibiliser le grand public qui lira le rapport en mairie.

A. Synthèse introductive

1. Présentation générale du service

La collecte et le traitement des déchets sur le territoire de CAP Atlantique sont organisés de la façon suivante :



Figure 1 : Synthèse de l'organisation de la gestion des déchets sur CAP Atlantique

2. Les événements marquants de l'année 2014

2.1. Organiser – planifier – suivre

2.1.1. TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

Lors du Conseil Communautaire de septembre 2014 a été adoptée à l'unanimité l'institution d'une zone unique de perception pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Ainsi, il est décidé la mise en place d'un taux unique de la TEOM au 1^{er} janvier 2015 fixé à **7.85 %**.

2.2. Informer

2.2.1. Animations & Manifestations

a. Visite du Centre de tri à Vannes

Au total en 2014, 284 élèves ont été sensibilisés au tri des déchets via la visite du centre de tri des Emballages Légers exploité par l'entreprise SITA (groupe SUEZ).

- 191 élèves sensibilisés au cours du 1^{er} semestre
- 93 élèves sensibilisés au cours du 2nd semestre

Ces visites se réalisent en deux parties intégrant la présentation de la collectivité et l'intérêt du tri et du recyclage, la seconde partie est animée par un agent du centre de tri pour la visite.

Ces visites s'organisent sur la base du volontariat, CAP Atlantique prenant à sa charge le transport.



Figure 2 : Visite au centre de tri de Vannes (56)

b. Animations auprès des scolaires

Au total en 2014, 210 élèves ont été sensibilisés notamment sur le tri des déchets et le compostage.

- 50 primaires de l'école St Pierre à Batz sur mer, sensibilisés sur le compostage
- 60 collégiens de Kerguenec à Saint-Molf sensibilisés au tri et au compostage
- 100 lycéens sensibilisés sur le bon geste Eco citoyen et le gaspillage alimentaire.

c. Refus de collecte

Au cours de l'année 2014, 178 foyers ont été rencontrés suite à un refus de collecte. Ces refus sont pour la plupart dus à la présence de verre dans les ordures ménagères.

d. Autres animations

- Sensibilisation au tri des cartons sur les marchés de Pénestin et de Quimiac auprès des camelots et des professionnels proches des points d'apport volontaires cartons mis en place durant l'été
- Rappel des consignes de présentation des déchets pour les restaurants de la plage de La Baule
- Sensibilisation d'une cinquantaine d'usagers et de professionnels sur les déchèteries de Piriac-sur-Mer et du Pouliguen lors de la mise en place de deux bennes réservées à la collecte du mobilier usager (REP Eco Mobilier).

2.2.2. Supports de communication

- Renouvellement du calendrier de collecte des encombrants avec une mise à jour des dates pour 2015 et 2016.
- Renouvellement de panneaux sur les déchèteries : panneaux d'entrée, panneaux de circulation, panneaux de consignes des DEEE et panneau d'entrée de la Station de broyage de Livery.

2.3. Collecter

2.3.1. Porte-à-porte

- Après le succès de la mise en place du tri sur le marché de La Baule, l'expérience a été réitérée sur les communes de Mesquer et de Pénestin avec une mise en place du tri pour la saison 2014 en suivant les 4 axes suivants :
 - Axe 1 : Une mise en œuvre partenariale entre la ville et les commerçants
 - Axe 2 : La recherche d'une réduction des déchets et de leur valorisation
 - Axe 3 : Des équipements adaptés aux contraintes du site
 - Axe 4 : Présence/concertation/communication

Les cartons sont ensuite collectés par l'association Accès-Régais pour valorisation.



Figure 3 : Tri des cartons et cagettes sur le marché de Pénestin

2.3.2. Apport volontaire

- Mise en oeuvre de l'optimisation du parc d'apport volontaire. Présentation des résultats argumentant les suppressions de plusieurs PAV dont les taux de remplissages sont insuffisants, notamment avec la présence d'un double-service (collecte en porte-à-porte et en PAV) dans les secteurs concernés.
- Déploiement du Plan cartons avec la mise en place de PAV destinés à la collecte des gros cartons bruns. Au 31 décembre 2014, 15 conteneurs destinés à la collecte du carton ont été installés et répartis sur les communes de La Baule, Le Pouliguen, le Croisic, Pénestin et Mesquer.



Figure 4 : PAV cartons

2.3.3. Déchèteries

- Mise en conformité réglementaire : Diagnostic interne du réseau suite à l'actualisation réglementaire et suites données sur quelques actions.
- Mise en place de la **filière Eco-DDS** début 2014 sur l'ensemble des 9 déchèteries.



EcoDDS est un éco-organisme opérationnel dédié à la collecte et au traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) des ménages, agréé depuis le 20 avril 2013. Il a été fondé un an plus tôt par 48 actionnaires (31 fabricants et 17 distributeurs), principaux acteurs sur le marché des produits grand public concernés.

Leurs principales missions étant :

- o Organiser le fonctionnement et assurer la pérennisation de la filière des DDS des ménages dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé.
- o Mettre en place une filière économiquement pérenne dans un contexte de crise économique majeur. Comment ? En créant une dynamique et une nouvelle organisation opérationnelle en concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière pour déployer de manière optimale l'ensemble de la chaîne de valeur
- o Sécuriser la démarche en menant les études appropriées



Figure 5 : Consignes de tri EcoDDS

- Mise en place de la filière **Eco-Mobilier** sur les déchèteries de Piriac-sur-Mer et Le Poulguen en octobre 2014 avec une poursuite du déploiement sur les autres déchèteries en 2016.

Éco-mobilier est un éco-organisme à but non lucratif, agréé par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Il organise la filière de collecte et de valorisation du mobilier usagé, par la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique. Sans équivalent en Europe, il a été créé par les distributeurs et fabricants français de meubles pour répondre aux obligations de recyclage afin de maîtriser la transition écologique de leur secteur.

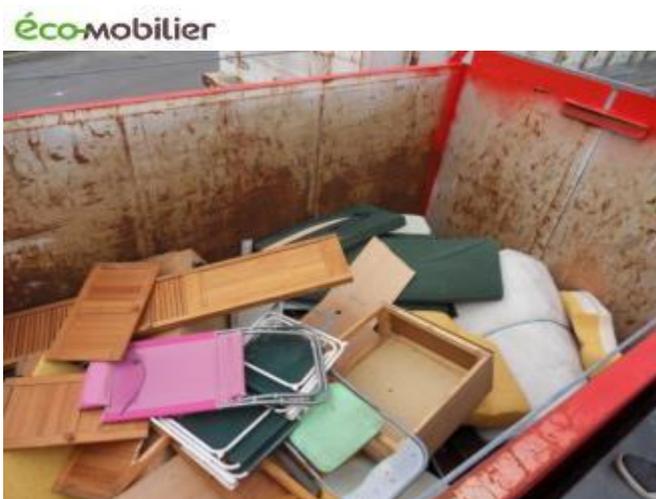


Figure 6 : Consignes de tri Eco Mobilier

2.4. Traiter

2.4.1. Transfert

En décembre 2014, mise en service de la nouvelle station de transfert des déchets de Villejames à Guérande dont les travaux ont débuté en octobre 2013.

Le site de l'installation de transfert est entièrement clôturé et comprend :

- Un bâtiment fermé comprenant un bureau d'exploitation et équipé d'un système gravitaire de déchargement dans des remorques ayant un système de fonds mouvants automatisés (FMA) pour l'évacuation des OMr et des EL
- Un bâtiment couvert muni d'alvéoles de stockage, avant rechargement dans des remorques FMA pour séparation des JM en sac, des JM en vrac et des cartons
- Des équipements de gestion des accès : deux pont-basculer avec barrières levantes
- Un système de caméras de contrôle des entrées et des sorties
- Une aire de stationnement des remorques FMA
- Un bâtiment d'accueil avec bureau pour les agents d'exploitation
- Un système de gestion des effluents
- Un cheminement piéton et des voiries éclairées.



Figure 7 : Station de transfert de Guérande - Bâtiment avec système gravitaire

2.4.2. Traiter

- Ordures Ménagères Résiduelles

En 2014, la répartition des tonnages d'ordures ménagères non valorisables a été modifiée avec l'ajout d'une nouvelle filière de traitement vers l'Eco-Centre, usine de Traitement Mécano-Biologique, à Arthon-en-Retz.

La répartition théorique est la suivante :

- o 42% vers le Centre de Valorisation Énergétique Arc-en-ciel à Couëron (44)
- o 20% vers ISDND Séché à Changé (53)
- o 38% vers l'usine de Traitement Mécano-Biologique d'Arthon-en-Retz (44).

- Algues vertes

Le plan d'actions de gestion des algues vertes délibéré le 3 mai 2012 a été reconduit en 2014.

En 2014, deux plans d'épandage ont été utilisés sur le Nord (Piriac et Pénestin) : 396,2 Ha et pour le sud (Livery) : 94.16 Ha. 3 400 tonnes d'algues ont été traitées par ce biais.

Ces plans d'épandage font l'objet d'un suivi et d'un bilan annuel transmis en Sous-Préfecture



Figure 8 : Algues vertes

2.4.3. Composter

Attribution du marché public de Traitement et valorisation des déchets végétaux avec un démarrage en février 2014 avec le prestataire DUFEU. Le marché prévoit l'exécution des prestations liées à :

- l'exploitation de la station de compostage de Livery
 - l'exploitation de la plate-forme de broyage/compostage de la Baule.
- Ainsi que des prestations de :
- broyage des végétaux et évacuation des produits de l'aire attenante à la déchetterie de Piriac-sur-Mer
 - broyage des végétaux et évacuation des produits des aires attenantes aux déchetteries de Kéraline à Herbignac et de Pénestin
 - retournement d'andains et criblage d'une partie des broyats de l'aire attenante à la déchetterie de Pénestin.

2.4.4. Enfouir

Un enjeu important, tant technique que financier, consiste à poursuivre l'action d'un équipement stratégique de la compétence déchets qui accueille les encombrants des déchèteries du territoire.

Pour répondre au projet de la création du casier 4 de l'ISDND de Kéraline à Herbignac régi par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation du 08/07/1992, complété le 29/07/2003, un dossier de demande de poursuite d'exploitation a été élaboré et déposé auprès de la préfecture pour instruction par les services. La capacité totale du Casier 4, subdivisé en 3 alvéoles, est projetée pour 55 200 t.

Planning :

- Printemps 2014 : Réunion de concertation avec les riverains
- Juin 2014 : dépose d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter une Installation Classée de Protection de l'Environnement et une demande d'institution de servitudes d'utilité publique autour du site
- Septembre 2014 : maîtrise d'œuvre de réalisation des travaux confiée à ANTEA groupe.
- 1^{er} trimestre 2015 : enquête publique.

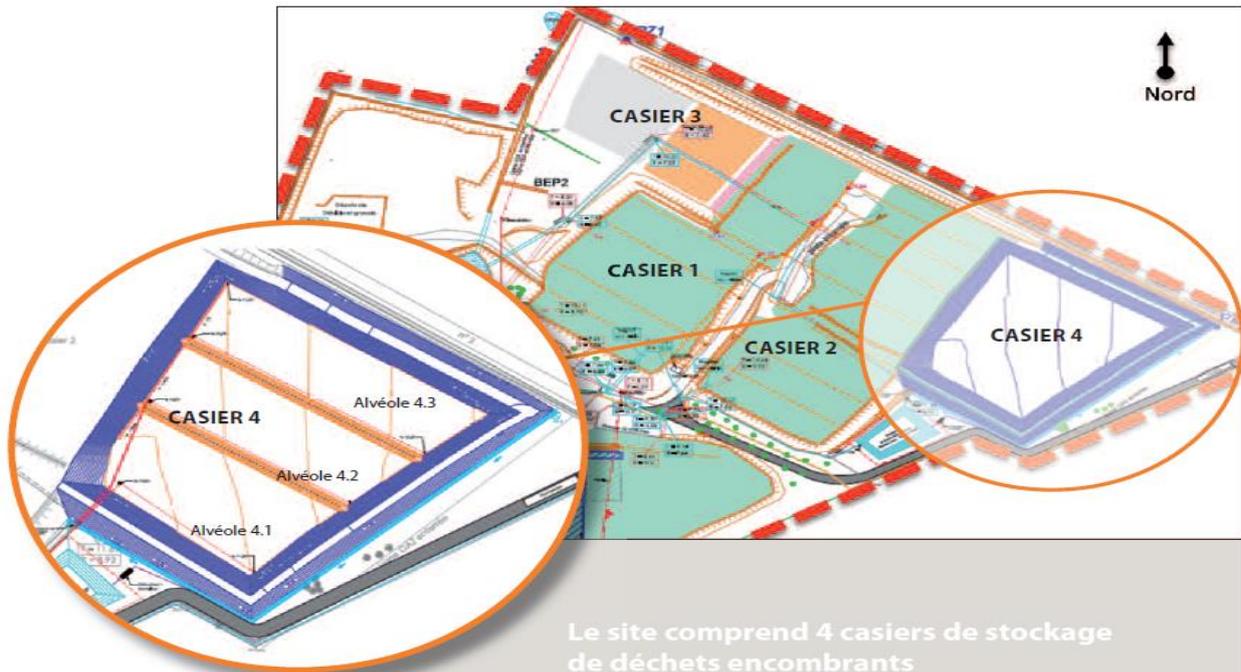


Figure 9 : Schéma de l'organisation de l'ISDND

2.4.5. Traitement de déchets exceptionnels

Un échouage d'hydrocarbures a été subi sur les communes littorales du 8 au 11 février 2014 avec des conséquences sur le marché d'exploitation des déchèteries :

- Organisation :

Mise à disposition par CAP Atlantique de caissons de collecte des déchets du littoral sur les communes d'Assérac, Mesquer, Piriac-sur-Mer, La Turballe, Batz-sur-Mer et Le Croisic.



Figure 10 : Caisson d'hydrocarbures

Ouverture à la journée de la déchèterie de Batz-sur-Mer pour les usagers et fermeture de celle du Croisic pour réception des caissons pleins d'hydrocarbures.

- Moyens matériels

- o 18 bennes mobilisées de CAP Atlantique et des prestataires COVED, VEOLIA et MABO.
- o 102 tonnes de produits ramassés ont été traitées.

- Transport et traitement par une entreprise spécialisée, Le Floch Dépollution (filiale ASTRHUL)

2.5. Marchés – conventions

2.5.1. Renouvellement de marchés de Fournitures et de Services

- AOO 13027 : Traitement et valorisation des déchets verts. Le marché est conclu avec la société DUFU pour une durée initiale de 3 ans et prend effet à compter du 1er février 2014. Il est reconductible deux fois un an.

- MPA 14004 : Location d'un compacteur de déchets pour l'exploitation de L'ISDND de Kéraline à Herbignac. Le marché est conclu avec la société TERRE-NET pour une durée initiale de 2 ans et prend effet à compter du 1^{er} avril 2014. Il est reconductible deux fois un an.
- MPA 14013 : Collecte des déchets des restaurants de plage de la ville de La Baule-Escoublac. Le marché est conclu avec la société SAUR pour une durée initiale de 16 mois et prend effet à compter du 6 juin 2014. Il est reconductible une fois 16 mois.
- MPA 14024 : Mission de maîtrise d'œuvre à bons de commande pour l'implantation sur le territoire de Cap Atlantique, de conteneurs enterrés de collecte des déchets ménagers. Le marché est conclu avec la société GC Infrastructure pour une durée initiale de un an et prend effet à compter du 28 août 2014. Il est reconductible trois fois pour une durée de un an.
- AOO 14025 : Collecte des points d'apport volontaire des ordures ménagères, journaux magazines, emballages légers, verre et cartons des communes du Sud du territoire (Batz-sur-Mer, Guérande, la Baule, La Turballe, Le Croisic, Le Pouliguen, Mesquer, Piriac-sur-Mer et Saint-Molf). Le marché est conclu avec la société SAS GRANDJOUAN SACO pour une durée initiale de 36 mois et prend effet à compter du 1^{er} mars 2015. Il est reconductible deux fois pour une durée de un an.
- MPA 14036 : Fourniture de conteneurs enterrés d'apport volontaire pour la collecte des ordures ménagères et les collectes sélectives (verre, emballages ménagers, papiers et cartons). Le marché est conclu avec la Société ASTECH pour une durée initiale de 4 ans et prend effet à compter du 13 février 2015 sans reconduction possible.
- MPA 14037 : Gerbage des déchets verts sur la déchèterie de Piriac-sur-Mer. Le marché est conclu avec la société MABO pour une durée initiale de 1 an et prend effet à compter du 1er janvier 2015. Il est reconductible trois fois un an.
- MPA 14038 : Transport des emballages, des journaux magazines et des cartons issus de la collecte sélective. Le marché est conclu avec la société DUFEU pour une durée initiale de 1 an et prend effet à compter du 1er janvier 2015 sans reconduction possible.
- MPA 14054 : Location d'une pelle à chenille de déchets. Le marché est conclu avec la société SOFEMAT pour une durée de 3 ans et peut être reconduit 2 fois pour une durée d'un an.

2.5.2. Conventions

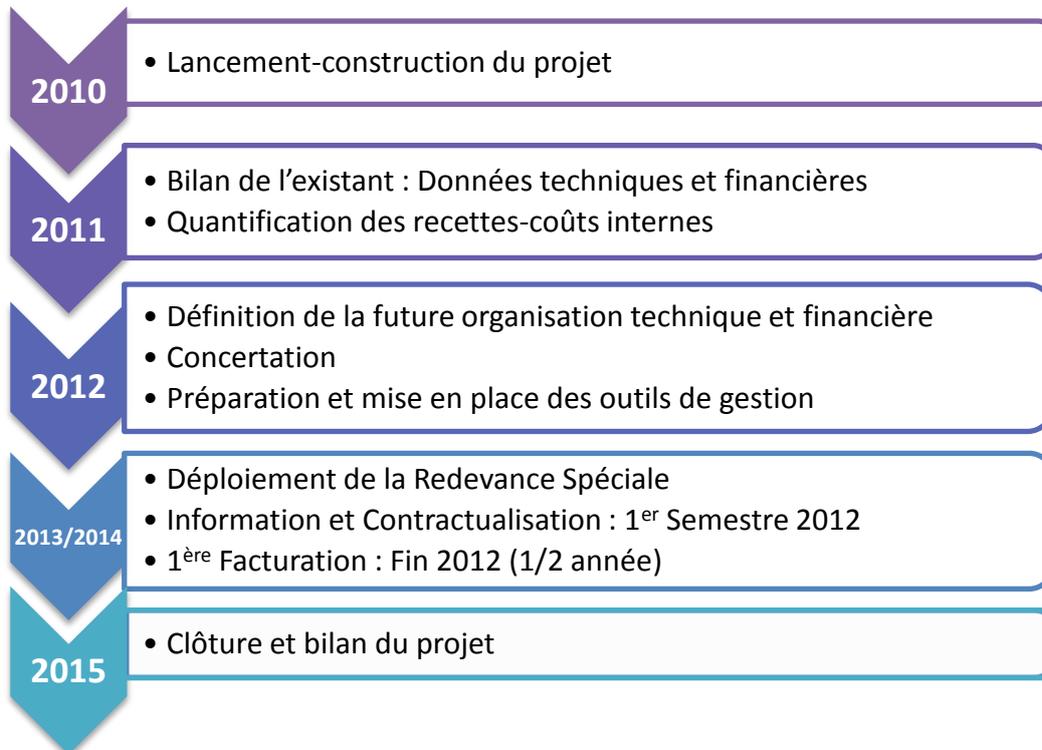
- Maintenance des systèmes de détection intrusion et vidéosurveillance équipant les locaux des déchèteries de Kéraline/Herbignac, Pompas/Herbignac, Pénestin et Piriac-sur-Mer par la société IDE-Systèmes à compter du 1^{er} février 2014 pour une durée de 3 ans
- Chargement du verre par le transporteur SAS LE GOFF à compter du 2 janvier 2014, renouvelable deux fois un an puis une fois 6 mois.

2.6. Redevance spéciale

Les établissements privés et publics, utilisateurs du service public d'élimination des déchets et produisant une quantité de déchets supérieure à celle d'un ménage, sont concernés, tels que :

- les entreprises artisanales, industrielles, commerciales et de services...
- les administrations, lycées, collèges, cantines,...
- les professions libérales
- les associations...

Sur le territoire de Cap Atlantique, la redevance spéciale s'est déployée selon la méthodologie du schéma ci-dessous.



Ainsi au 31/12/2014, le bilan de la mise en place est la suivante :

- Gros producteurs de plus de 1 800 litres hebdomadaires (52 assujettis) : puçage des bacs et assujettissement au 1^{er} juin 2014 pour facturation en 2015,
- Déploiement de la sensibilisation des producteurs entre 1 080 et inférieur 1 800 litres hebdomadaires : diagnostic au printemps/été 2014 puis conventionnement à l'automne puis puçage des bacs au retour des conventions pour assujettissement au 1^{er} janvier 2015,
- Déploiement du tri sur les campings et marchés de Pénestin et Mesquer/Quimiac.

2.7. Etudes

- Etude de faisabilité technico-financière d'un projet de ressourcerie sur le territoire de CAP Atlantique selon le gisement, les pratiques, les structures économiques et acteurs locaux,
- Poursuite du déploiement des PAV Cartons sur le secteur Sud,
- Déploiement du tri dans les marchés du Croisic et du Pouliguen.

B. Indicateurs techniques

1. Territoire et organisation

1.1. Présentation du territoire

1.1.1. Périmètre d'intervention

CAP Atlantique, Communauté d'Agglomération de la presqu'île de Guérande Atlantique regroupe 15 communes et possède la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » depuis le 1er janvier 2003. Marquée par une forte variation saisonnière, la population peut être multipliée par trois localement.

Carte 1 : Territoire de CAP Atlantique



1.1.2. Population

CAP Atlantique compte une population totale 2011 de 72 217 habitants (source Insee Population de référence au 1er janvier 2015) et DGF 2013 de 109 156 habitants (source Ministère de l'Intérieur). Le territoire est très varié en densité de population et en affluence touristique. La densité moyenne est de **184 hab/km²** (INSEE 20011) soit un habitat dit semi rural. Le territoire possède un fort habitat secondaire qui atteint près de 50% et un habitat collectif qui s'élève à 32% en 2014.

Tableau 1 : Population du territoire de CAP Atlantique

	Population municipale INSEE 2011 (applicable au 1 ^{er} janvier 2014)	Population DGF 2013 (applicable au 1 ^{er} janvier 2014)	Evolution annuelle 2006/2011
Assérac	1 789	2 522	+1,41%
Batz-sur-Mer	3 055	5 472	-1,03%
Camoël	955	1 198	+3,22%
Férel	3 041	3 331	+3,25%
Guérande	15 693	17 485	+0,61%
Herbignac	6 054	6 169	+3,42%
La Baule-Escoublac	16 112	29 181	+0,02%
La Turballe	4 571	7 476	+1,04%
Le Croisic	4 043	7 329	-0,38%
Le Pouliguen	4 974	8 806	-1,29%
Mesquer	1 726	3 618	+0,81%
Pénestin	1 865	4 103	+0,97%
Piriac-sur-Mer	2 173	5 282	-0,73%
Saint-Lyphard	4 388	4 634	+1,72%
Saint-Molf	2 363	2 550	+3,08%
CAP Atlantique	72 802	109 156	+0,72%

La population DGF correspond à la population totale INSEE majorée d'un habitant par résidence secondaire et d'un habitant par place de caravane située sur une aire d'accueil des gens du voyage. Cette population permet notamment de prendre en compte **l'impact de l'augmentation de la population durant la saison** lors de la comparaison de ratios de collecte par habitant du territoire avec les valeurs de référence.

Ainsi, dans la suite du document, les ratios de collecte par habitant sont calculés :

- **Sur la base de la population municipale INSEE 2011**, afin de pouvoir les comparer aux moyennes de collecte en secteur touristique (moyennes calculées sur base de population municipale INSEE),
- **Sur la base de la population DGF 2013**, afin de pouvoir les comparer aux moyennes de collecte tous secteurs confondus (moyennes calculées sur base de population municipale INSEE).

1.1.3. Compétences

La compétence déchets de la Communauté d'Agglomération comprend les services de collecte et de traitement suivants :

Filière des OMR et des encombrants



Collecte traditionnelle en porte-à-porte (PàP) et apport volontaire (AV) des ordures ménagères



Collecte en porte-à-porte des encombrants



Centre de transfert des déchets : OMr, EL, JM et cartons



Transport et traitement

- Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)
- Installation de Tri Mécano-Biologique (TMB) ou
- Unité de Valorisation Energétique (UVE).

Filière des déchets végétaux



Collecte en porte-à-porte (la Baule) et en apport volontaire en déchèterie



Compostage individuel et sites de broyage/compostage



Recyclage matière du compost produit

Filière des déchets collectés en déchèteries



Collecte en apport volontaire en déchèterie



Valorisation matière de matériaux ou élimination finale

Filière des Recyclables



Collecte en PàP et en AV des Emballages, Papiers, Verres et Cartons bruns



Traitement en Centre de tri



Recyclage matière



Élimination des refus de tri

1.2. L'organisation

Pour exercer ses compétences, CAP Atlantique dispose des équipements suivants :

- Un **centre de transfert des OMr et déchets recyclables** (emballages, papiers, cartons) de Villejames à Guérande permettant d'optimiser le transport des déchets vers les centres de traitement et de valorisation
- Une **Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)** située à Kéraline à Herbignac et dont l'exploitation est assurée par CAP Atlantique ;

- Un réseau de 9 déchèteries ;
- 5 plates-formes de déchets verts.



En ce qui concerne la gestion des déchets, CAP Atlantique a la particularité d'avoir une partie de son territoire gérée en régie communautaire tandis qu'une autre est exploitée en prestation de service.

Ainsi, le tableau ci-dessous synthétise le fonctionnement du service déchets de Cap Atlantique avec en face les moyens humains affectés. Ainsi au total, 72 personnes sont en charge de la collecte et du traitement des déchets du territoire.

Tableau 2 : Synthèse de la gestion des déchets sur CAP Atlantique

	Activités	Régie communautaire ou service délégué	Périmètre d'intervention	Moyens humains	Moyens matériels
COLLECTE	Porte à porte*	Régies communautaires	La Baule 6 communes du Nord	31	18 bennes de collecte
		Prestation privée	8 communes Sud et Centre (hors La Baule)	15	11 bennes de collecte
	Apport volontaire	Régies communautaires	6 communes du Nord	1	1 poids lourd
		Prestation privée	9 communes Sud et Centre	4	3 Ampliroll
	Veille propreté	Régies communautaires	15 communes	3	3 véhicules utilitaires
	Déchèteries	Régie communautaire	Herbignac – Kéraline Herbignac – Pompas Pénestin Piriac-sur-Mer	8	1 poids lourd
Prestation privée		Le Croisic Le Pouliguen Batz-sur-Mer Guérande La Baule	5,5	3.5 poids lourds	
TRANSPORT / TRAITEMENT	Transfert	Prestation privée	Centre de transfert de Villejames	3,5	1 tracteur 1 chargeur 1 Ampliroll
	Transport	Prestation privée	Centre de transfert de Villejames	NC	4 poids lourds 1 tracteur
	Traitement	Régie communautaire	ISDND de Kéraline	1	1 compacteur 1 pelle
		Prestation privée	UVE Arc-en-Ciel ISDND Séché TMB d'Arthon-en-Retz	NC	NC

* hors collecte des encombrants en porte à porte

Communes Nord : Herbignac, Assérac, Saint-Lyphard, Camoël, Pénestin, Férel

Communes Sud et Centre : Le Pouliguen, Batz-sur-Mer, Le Croisic, La Baule, Guérande, La Turballe, Piriac-sur-Mer, Mesquer, Saint-Molf

De plus, sous la responsabilité d'une directrice en charge du service Déchets, cet effectif est complété par :

- Un pôle administratif composé de 4 personnes
- Un pôle études et prospectives composé de 6 personnes (dont trois agents de déploiement)
- Un pôle exploitation chargé du suivi des prestations privées composé de 9 agents (dont 2 affectés à la régie de La Baule)
- Un pôle parc automobile géré par une personne

2. Collecte

2.1. Collecte des déchets ménagers et assimilés

2.1.1. Données générales

Depuis 2009, la quantité globale de déchets collectés sur le territoire a augmenté de **20%** (+16 688 tonnes) :

En 2014, **101 642 tonnes** de déchets ont été collectées au total. Comparée à 2013, l'année 2014 est marquée par les tendances suivantes :

- Une **augmentation** du tonnage global des déchets de **+9,4% (+8 719 tonnes)** due principalement à :
 - o l'augmentation des tonnages de déchets verts de **+21,5 % (+5 590,8 tonnes)**,
 - o l'augmentation des tonnages collectés en déchèteries (hors DV, gravats et TV) de **+7.8 % (+625,4 tonnes)**,
 - o l'augmentation des tonnages de recyclables de **+6% (+567,3 tonnes)** avec notamment expansion d'une nouvelle filière de collecte en PAV des gros cartons brun des commerçants (**+208 tonnes**),
 - o l'augmentation des tonnages du tout-venant en déchèteries de **+5,9% (+493,2 tonnes)** ;
- Une **légère baisse** des tonnages d'ordures ménagères (**-0,5%, soit -131,0 tonnes**)
- Une **diminution** des tonnages d'encombrants collectés en porte à porte de **-6,3% (-6 tonnes)**

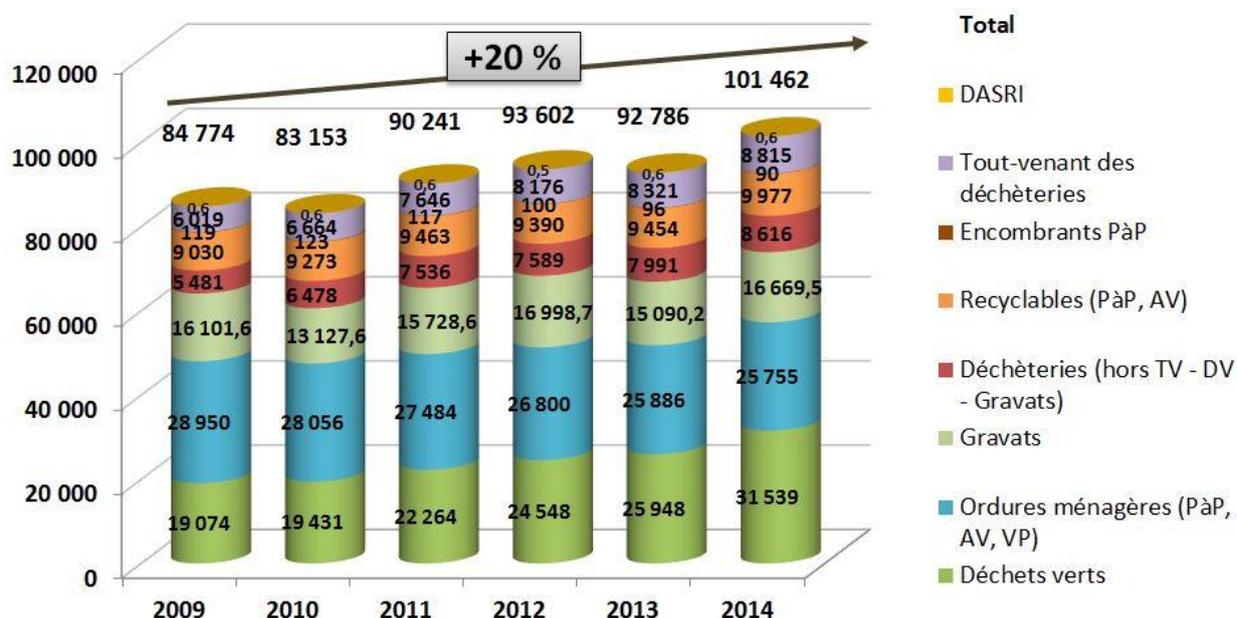
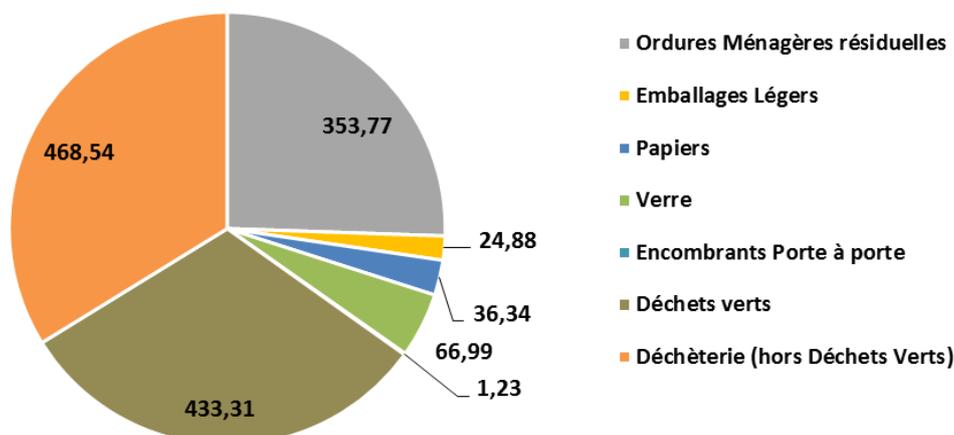


Figure 11 : Evolution des tonnages globaux de déchets entre 2009 et 2014

Figure 12 : Ratio des déchets collectés 2014 (kg/hab/an - Population INSEE)



2.1.2. Collecte des ordures ménagères résiduelles

La collecte des ordures ménagères s'effectue en porte-à-porte et en apport volontaire, en régie ou en prestation privée, selon la même organisation que sur le Tableau 2 du paragraphe 1.2.

a. Porte à porte :

- Basse saison : collecte **1 à 2 fois par semaine**;
- Haute saison : collecte **1 à 3 fois par semaine** (service accru sur les zones littorales durant la saison).

b. Apport volontaire :

121 conteneurs dédiés aux OMR répartis sur le territoire dont 49 de type aérien, 52 de type semi-enterrés et 20 de type enterrés complets.

c. Gestion des dépôts sauvages :

Au 1^{er} janvier 2006, CAP Atlantique a repris en régie la prestation de collecte des dépôts sauvages des apports volontaires sur tout le territoire, nommée Veille Propreté (VP). **159 tonnes** ont été collectées par la VP en 2014, soit **17,1 tonnes** de plus qu'en 2013 (+12,1%).

d. Résultats de la collecte :

En 2014, ce sont **25 755,2 tonnes** d'OMR qui ont été collectées sur l'ensemble du territoire.

Le tonnage d'OMR global a diminué de **11%** par rapport à 2009. Par rapport à 2013, cette baisse est de **0,5%**. A noter que cette réduction du tonnage collecté chaque année est constatée malgré l'augmentation de la population.

Le tonnage collecté en **porte à porte** diminue de **1,7%** (-406,3 tonnes) par rapport à 2013, tandis que celui collecté en **apport volontaire** augmente de **11,3%** (+258,2 tonnes). Ainsi, un transfert s'effectue depuis le porte à porte vers l'apport volontaire et la veille propreté. Cependant, ces variations sont peu significatives en comparaison des tonnages totaux.

Les OMR collectées par **apport volontaire** représentent seulement **10%** du gisement total (hors VP).

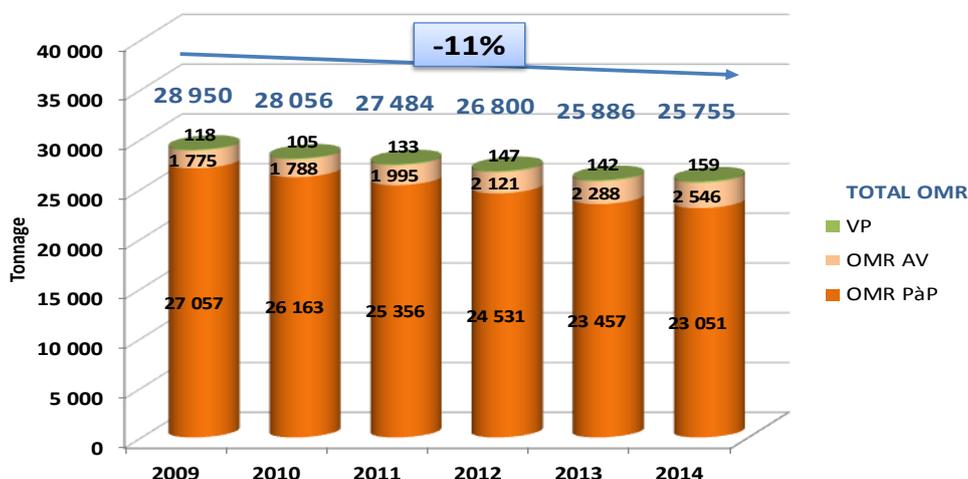


Figure 13 : Evolution des tonnages d'OMR entre 2009 et 2014

Par ailleurs, le phénomène de saisonnalité est particulièrement visible sur le territoire, le tonnage mensuel d'OMr collecté pouvant varier du simple à plus du double.

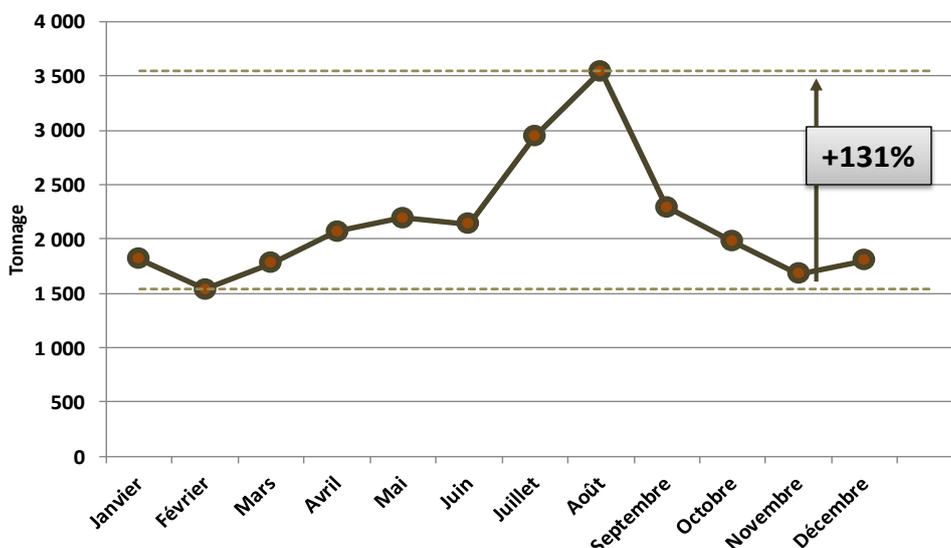


Figure 14 : Evolution mensuelle du tonnage d'OMr en 2014

En 2014, **353,8 kg d'OMR/hab** (pop. municipale INSEE 2011) ou **235,9 kg d'OMR/hab** (pop. DGF 2013) ont été collectés. Ces moyennes sont comparées avec les données de la base SINOE pour 2013 :

Tableau 3 : Comparaison du ratio de collecte des OMR par habitant sur CAP Atlantique avec les moyennes départementale, régionale et nationale

	CAP Atlantique Pop. municip. 2011	Loire-Atlantique touristique 2013	Pays de Loire touristique 2013	France touristique 2013
Kg OMR / hab	353,8	355,0	304,7	384,3
Ecart / CAP Atlantique		+0,3%	-13,9%	+8,6%
	CAP Atlantique Pop. DGF 2013	Loire-Atlantique 2013	Pays de Loire 2013	France 2013
Kg OMR / hab	235,9	209,7	225,3	294,8
Ecart / CAP Atlantique		-11,1%	-4,5%	+24,9%

2.1.3. Collecte sélective

Les matériaux concernés par la collecte sélective sont les suivants :

- les bouteilles et bocaux en verre ;
- les emballages légers (EL) : bouteilles et flacons en plastiques, briques alimentaires, boîtes de conserve en acier et en aluminium, cartonnettes ;
- les papiers, journaux, magazines (JM).
- Les cartons (cartons bruns, ondulés, de déménagement)

La collecte des recyclables s'effectue en porte-à-porte et en apport volontaire, en régie ou en prestation privée, selon la même organisation que décrite sur le Tableau 2 du paragraphe 1.2.

a. Porte à porte :

- **Les emballages légers :**
 - o **Sacs translucides jaunes** mis à disposition des usagers sur l'ensemble des sites de Cap Atlantique, les mairies, les mairies annexes, ainsi que les déchèteries ;

- Collecte **1 fois tous les 15 jours à 1 fois par semaine** selon les secteurs.
- **Les papiers, journaux, magazines :**
 - **Sacs translucides bleus** mis à disposition des usagers sur l'ensemble des sites de Cap Atlantique, les mairies, les mairies annexes, ainsi que les déchèteries ;
 - Collecte **1 fois tous les 15 jours**.

b. Apport volontaire :

860 conteneurs dédiés aux recyclables répartis sur le territoire :

- 396 conteneurs à verre
- 242 conteneurs à emballages légers
- 226 conteneurs à papiers, journaux, magazines
- 25 conteneurs à cartons bruns.

En 2014, ce sont **9 725,7 tonnes** de déchets issus de la collecte sélective qui ont été collectées sur l'ensemble du territoire, réparties de la façon suivante :

Tableau 4 : Tonnages de recyclables collectés selon le mode de collecte en 2013 et 2014

Type de déchet	Mode de collecte	Tonnage collecté 2013	Tonnage collecté 2014	Evolution 2013/2014
Emballages légers (EL)	Porte à porte	1 319,1	1 370,5	+3,9%
	Apport volontaire	407,1	440,9	+8,3%
	Total	1 726,3	1 811,4	+3,2%
Papiers, journaux, magazines (JM)	Porte à porte	941,2	1 020,6	+8,4%
	Apport volontaire	1 711,7	1 624,6	-5,1%
	Total	2 652,8	2 645,3	-0,3%
Cartons	PAV uniquement	43	251,68	+83%
Verre	Apport volontaire*	5 031,0	5 269,0	+1,2%
Total collecte sélective (CS)		9 453,1	9 977,4	+5,5%

* incluant les apports directs en déchèteries

Le tonnage de recyclables global a augmenté de **9,5%** entre 2009 et 2014, et de **5,5% (+523.8 tonnes)** entre 2013 et 2014.

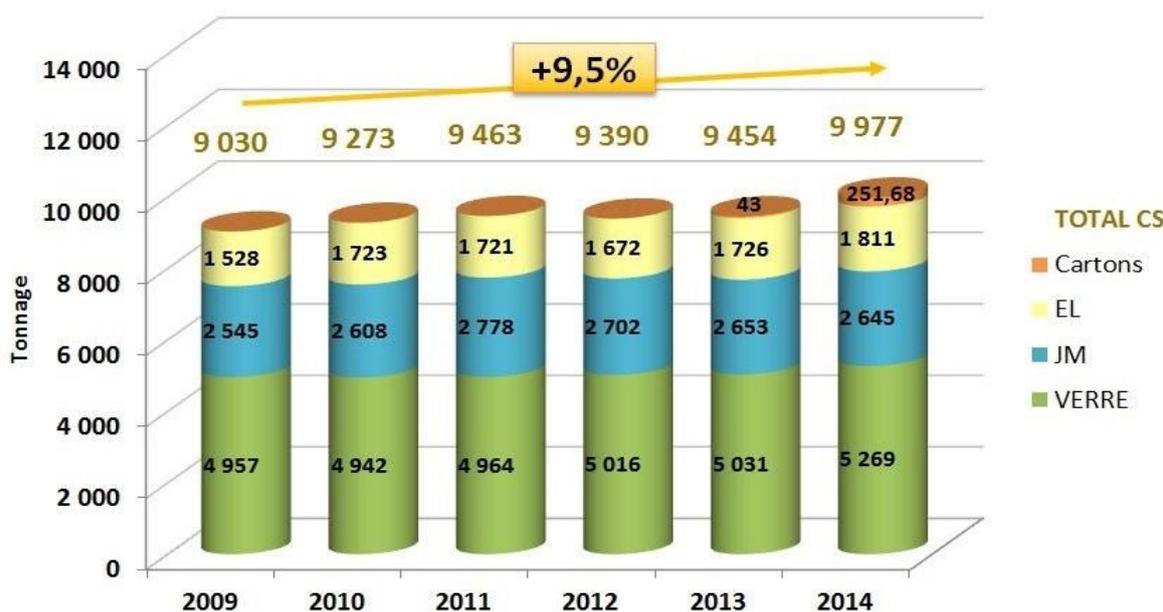


Figure 15 : Evolution des tonnages de recyclables collectés entre 2009 et 2014

Le porte à porte est beaucoup plus utilisé pour les Emballages Légers que pour les Journaux-Magazines :

- **Emballages légers :**
 - o 76% collectés en porte à porte, soit 1 371 tonnes
 - o 24% collectés en apport volontaire, soit 441 tonnes
- **Papiers, journaux, magazines :**
 - o 39% collectés en porte à porte, soit 1 021 tonnes
 - o 61% collectés en apport volontaire, soit 1 625 tonnes



Figure 16 : Répartition des tonnages de recyclables collectés selon le mode de collecte et le flux entre 2009 et 2014

On obtient les ratios de collecte par habitant suivants. Ces derniers sont comparés aux moyennes nationale et nationale touristique de la base SINOE.

Tableau 5 : Comparaison du ratio de collecte des EL+JM par habitant sur CAP Atlantique avec les moyennes Départementale, Régionale et Nationale

	CAP Atlantique Pop municip. 2011	Loire-Atlantique touristique 2013	Pays de Loire touristique 2013	France touristique 2013
Kg EL+JM / hab	61,2	56,0	67,0	48,3
Ecart / CAP Atlantique		-8,5%	+9,4%	-21,1%
	CAP Atlantique Pop. DGF 2013	Loire-Atlantique 2013	Pays de Loire 2013	France 2013
Kg EL+JM / hab	40,8	49,2	59,0	49,8
Ecart / CAP Atlantique		+20,5%	+44,5%	+22,0%

Tableau 6 : Comparaison du ratio de collecte du verre par habitant sur CAP Atlantique avec les moyennes Départementale, Régionale et Nationale

	Pop municip. 2011	Loire-Atlantique touristique 2013	Pays de Loire touristique 2013	France touristique 2013
Kg verre / hab	72,4	69,0	64,0	45,7
Ecart / CAP Atlantique		+12,7%	+4,5%	-25,3%

	Pop. DGF 2013	Loire-Atlantique 2013	Pays de Loire 2013	France 2013
Kg verre / hab	48,3	43,0	46,3	35,1
Ecart / CAP Atlantique		+5,3%	+13,4%	-14,0%

2.1.4. Collecte en déchèteries

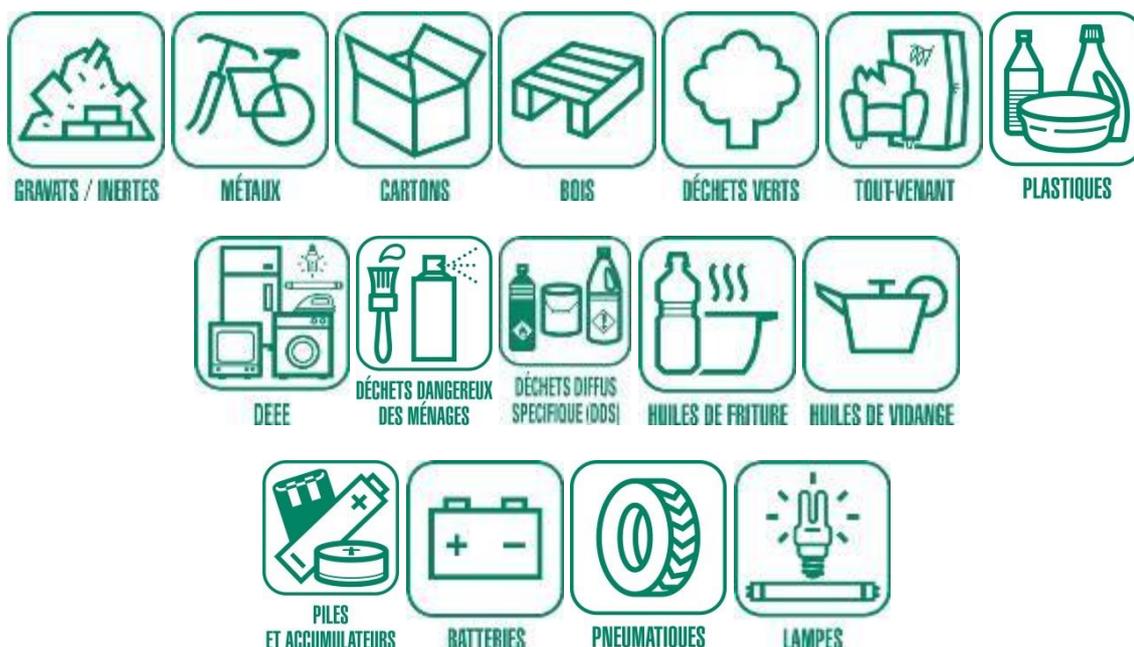
Le territoire compte **9 déchèteries** dans son réseau (cf. Carte 1)
 Les jours et horaires d'ouverture diffèrent selon les sites :

Tableau 7 : Horaires et coordonnées des déchèteries

Commune	Coordonnées	Jours et horaires d'ouverture
LE POULIGUEN	Route de la Minoterie	Du lundi au samedi : 9h à 12h et 14h30 à 18h Le dimanche, uniquement en haute saison : 14h30 à 17h30
LA BAULE	Route du Rocher	Du lundi au samedi : 9h à 12h et 14h30 à 18h
GUERANDE	Parc d'Activités de Villejames	Du lundi au samedi : 9h à 12h et 14h30 à 18h
HERBIGNAC	Pompas	Lundi et mercredi : 8h à 12h Samedi : 9h à 12h et 14h à 18h
HERBIGNAC	Kéraline	Du lundi au samedi : 9h à 12h et 14h à 18h
PENESTIN	Les Barges	Du lundi au samedi : 9h à 12h et 14h à 18h
PIRIAC-SUR-MER	L'Arche Chaussin	Du lundi au samedi : 9h à 12h et 14h à 18h

Commune	Coordonnées	Du 15/09 au 15/06	Du 16/06 au 14/09
BATZ-SUR-MER	Route du Croisic	Du lundi au samedi : 9h à 12h	Du lundi au samedi : 9h à 12h 14h30 à 18h
LE CROISIC	8 chemin du Pré du Pas	Du lundi au samedi : 14h30 à 18h	Du lundi au samedi : 9h à 12h 14h30 à 18h

Les déchets acceptés sur l'ensemble des 9 déchèteries sont les suivants :



Certains déchets sont collectés sur quelques sites seulement :

- **Meubles** : uniquement sur les déchèteries du Pouliguen et de Piriac-sur-Mer via la REP Eco Mobilier
- **Salons de jardin** : uniquement sur les déchèteries d'Herbignac Kéraline, Herbignac Pompas, Pénestin
- **Amiante et plaques fibro-ciment** : uniquement à la déchèterie du Pouliguen pour les particuliers et sur présentation d'un justificatif de domicile (service payant au-delà de 10 m²)
- **DASRI** : à la déchèterie de Piriac-sur-Mer uniquement, ainsi qu'au service Cap Atlantique à Herbignac, au Centre Communal d'Action Sociale de La Baule, à l'hôpital intercommunal de Guérande et à l'hôpital intercommunal du Croisic à une fréquence de 6 campagnes/an.

Les conditions générales d'accès aux déchèteries sont les suivantes :

- **Accès gratuit pour les particuliers** et autorisé aux résidents du territoire (résidence principale ou secondaire) ;
- **Accès aux services des communes autorisé** ;
- **Accès aux professionnels autorisé sous conditions** (cf. paragraphe 2.2.2)
- Accès interdit aux véhicules dont le poids en charge est supérieur à 3,5 tonnes ;
- Déchèteries fermées les jours fériés et en cas d'intempéries.

Au total, **53 164,7 tonnes** ont été collectées en déchèteries en 2014.

Tableau 8 : Tonnages collectés en déchèteries par type de flux en 2013 et 2014

	TOTAL 2014	TOTAL 2013	Evolution 2013/2014 (%)
Tout-venant	8 814,6	8 321,4	+6%
Bois	4 489,5	4 177,0	+7%
Déchets verts	19 064,4	14 124,8	+35%
Gravats / inertes	16 669,5	15 090,2	+10%
Ferrailles	1 639,2	1 587,2	+3%
Cartons	988,1	924,5	+7%
Ameublement	94,2	0,0	-
Plastiques*	47,5	56,8	-16%
D3E	957,6	882,7	+8%
DDM/DDS	170,3	159,0	+7%
Autres déchets**	229,7	203,6	+13%
TOTAL	53 164,7	45 527,3	+17%

*Plastiques : bidons et salons de jardin

**Autres déchets : huiles de vidange, huiles de friture, pneus, piles, batteries, tubes & lampes, amiante/fibro

La quantité et le type de déchets collectés sont très variables selon les sites, en lien avec leur situation géographique, les flux acceptés ou encore leur amplitude horaire d'ouverture. Les apports des professionnels peuvent également impacter les tonnages collectés, notamment sur les déchets verts ou les gravats.

A elles seules, les déchèteries de Piriac-sur-Mer et du Pouliguen regroupent plus de 40% des tonnages collectés sur l'année 2014. A l'inverse, les déchèteries de Batz-sur-Mer, Herbignac Pompas et Le Croisic recueillent des tonnages assez faibles en comparaison des autres sites.

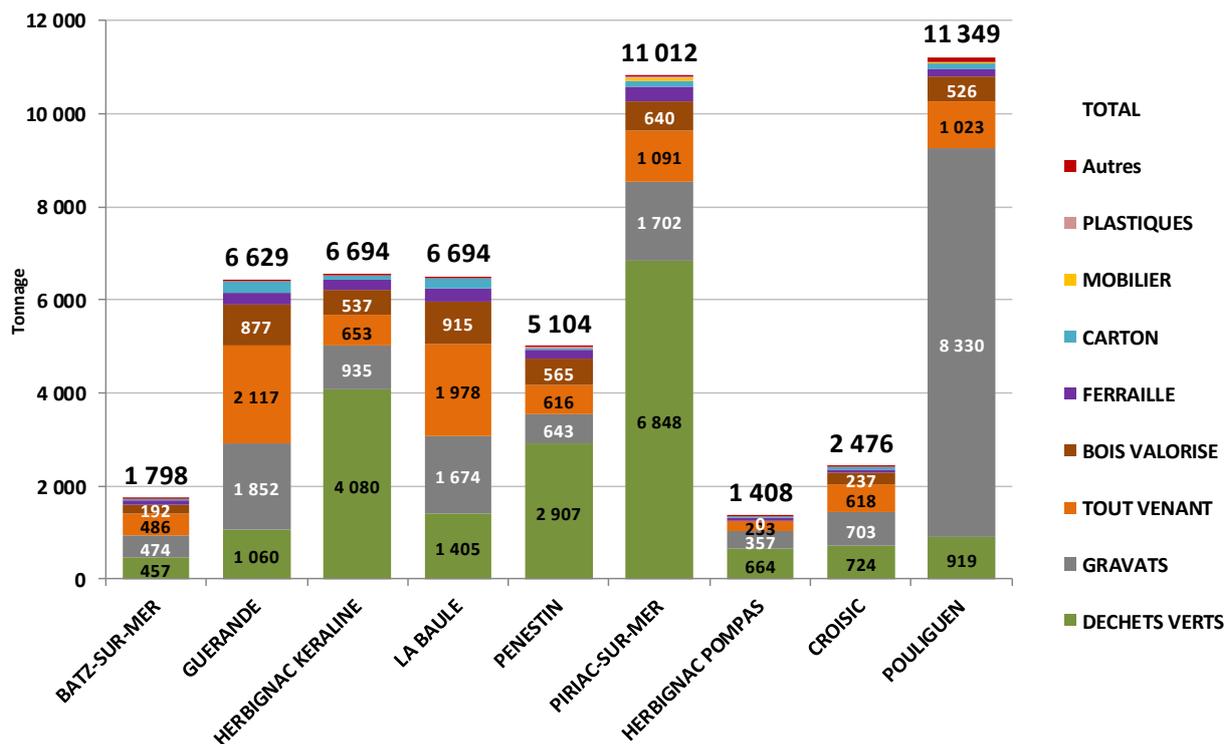


Figure 17 : Répartition des tonnages collectés en déchèteries par flux et par site

En 2014, **239,4 kg/hab** ont été collectés, hors déchets verts et gravats (population municipale INSEE 2011). En sortie de déchèterie, la majorité des déchets subissent une valorisation matière :

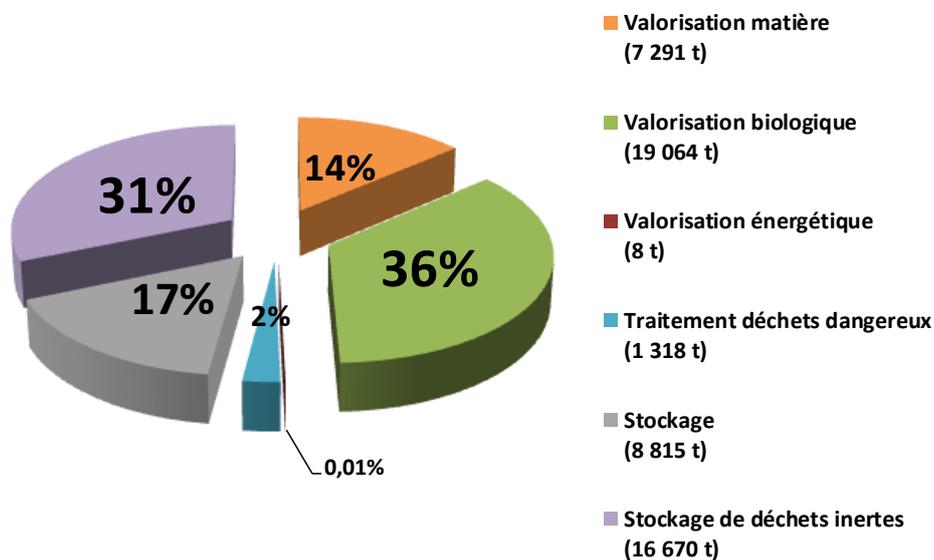


Figure 18 : Répartition des tonnages collectés en déchèteries par type de valorisation

En 2014, le taux de valorisation moyen, hors gravats et déchets dangereux, sur l'ensemble des déchèteries est de **74,9%**.

En ce qui concerne la fréquentation des déchèteries, elle ne cesse d'accroître entre 2009 et 2014, **+51 %**. A noter qu'en parallèle des boucles de comptage au sol des entrées en déchèteries ont été installées sur presque tous les sites afin d'obtenir des données plus fiables. Ainsi, cela explique en partie l'augmentation importante en 2014 de la fréquentation, **+27%** entre 2013 et 2014.

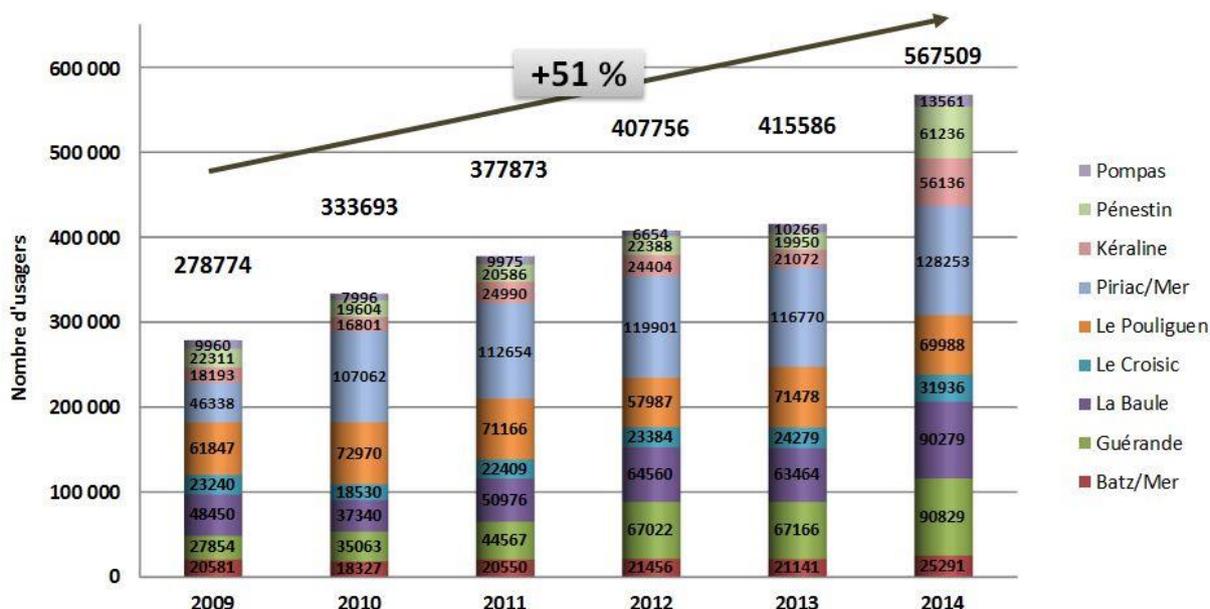


Figure 19 : Evolution de la fréquentation en déchèterie entre 2009 et 2014

2.1.5. Collectes spécifiques

a. Encombrants en porte à porte :

Sur l'ensemble du territoire, une collecte des encombrants en porte à porte est proposée aux usagers, à une fréquence variant de **2 à 5 fois par an** selon les communes. Ceux-ci doivent obligatoirement s'inscrire par téléphone au préalable pour bénéficier du service.

La collecte s'effectue :

- En **régie** pour les 6 communes du Nord et les communes de La Baule, Saint Molf et Mesquer ;
- En **prestation privée** pour les 6 autres communes.

Au total, **89,5 tonnes** d'encombrants ont été collectées en 2014. On distingue cependant 2 types de déchets au sein de ce flux :

- le **tout-venant**, représentant **81,9 tonnes** ;
- la **ferraille**, représentant **7,6 tonnes**.

Les tonnages collectés ont diminué de -24,6% entre 2009 et 2014 (-29,2 tonnes) et de **-6,3% (-6 tonnes)** entre 2013 et 2014.

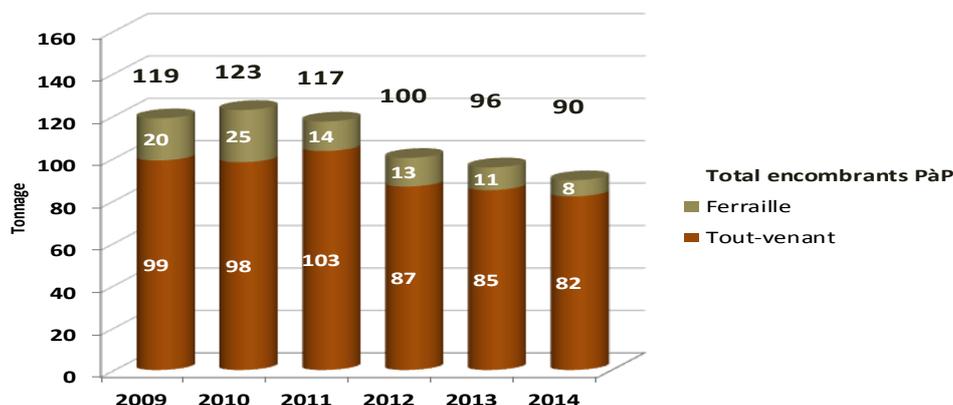


Figure 20 : Evolution des tonnages d'encombrants collectés en porte à porte entre 2009 et 2014

b. Déchets verts en porte à porte :

Sur la commune de La Baule uniquement, un service de collecte des déchets verts en porte à porte est proposé aux habitants. Des **sacs en papier** sont mis à leur disposition sur divers points du territoire, chaque foyer étant limité à 60 sacs/an. La collecte s'étend sur une semaine et a lieu environ **1 fois tous les 15 jours**. Les déchets suivants y sont acceptés :

- Les feuilles d'arbre
- Les tontes de pelouse
- Les fleurs fanées
- Les tailles de haies et d'arbustes en petits morceaux
- Les branchages inférieurs à 15 cm de diamètre (hors sacs, en fagots)



Figure 21 : Sac de collecte DV

En 2014, **1 442,9 tonnes** de déchets verts ont été collectées en porte à porte, soit une augmentation de **14,3%** depuis 2013 (**+180,8 tonnes**). Depuis 2009, les tonnages ont diminué de 37,9%, à nuancer par le tonnage exceptionnel collecté la première année (2324 tonnes).

Les tonnages subissent des fluctuations relativement importantes selon les années, en lien avec les conditions météorologiques.

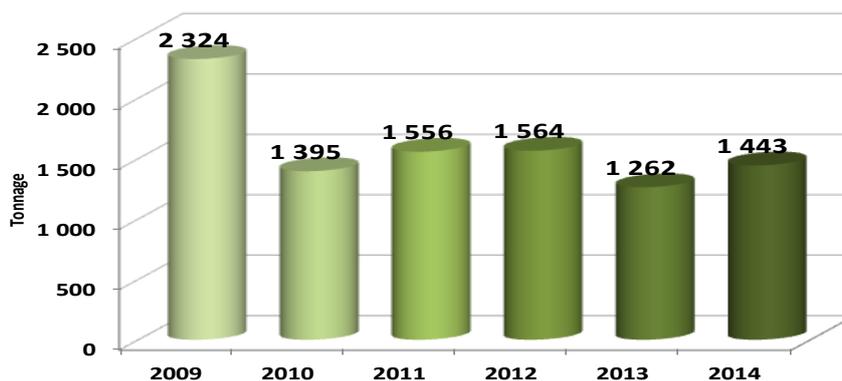


Figure 22 : Evolution des tonnages de DV collectés en porte à porte entre 2009 et 2014

Au sein d'une même année, les tonnages mensuels collectés sont très disparates, étant donnée la variabilité de la production des déchets verts (saison, conditions météorologiques).

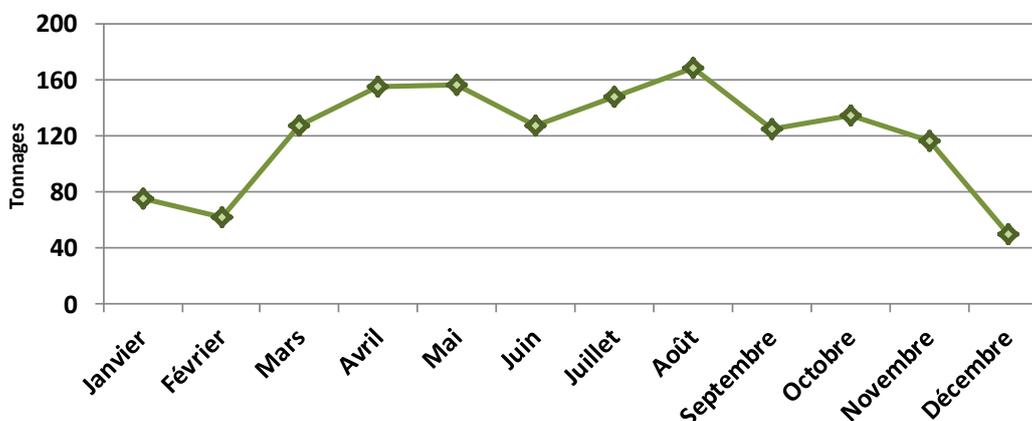


Figure 23 : Evolution mensuelle des tonnages de DV collectés en porte à porte en 2014

c. DASRI :

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) des particuliers sont collectés sur plusieurs sites et de façon périodique (cf. § 2.1.4.a).

En 2014, **592 kg** de DASRI ont été collectés sur l'ensemble des points de récupération du territoire. Globalement, les quantités collectées sont plutôt stables au fil des années.

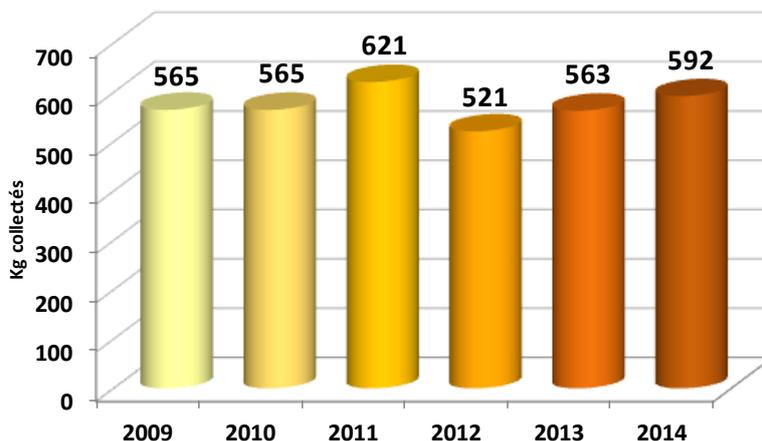


Figure 24 : Evolution en kg de la quantité de DASRI collectée entre 2009 et 2014

2.1.6. Réduction des flux

En vue de réduire la production de déchets, CAP Atlantique mène diverses actions de prévention dont notamment :

- La mise en place opérationnelle de la Redevance Spéciale (cf. § A.2.6)
- Des animations de sensibilisation dans les écoles, ainsi que des visites de centre de tri soit environ **500 élèves** de sensibilisés en 2014(cf. § 2.2.1 b).
- La mise à disposition de composteurs pour les usagers qui le souhaitent. En 2014, **414 composteurs** ont été mis à disposition, soit 23 de moins qu'en 2013 (-5,3%). Ainsi, au 31 décembre 2014, près de **15 780 composteurs** ont été distribués aux habitants des 15 communes du territoire de Cap Atlantique, soit près de **23%** des maisons individuelles.
- La mise à disposition gratuite de Stop-Pub
- Le déploiement de PAV pour la collecte des gros cartons des commerçants
- Le tri dans les marchés de municipaux
- Le déploiement des REP (Responsabilités Elargies aux Producteurs) sur les déchèteries.

2.1.7. Services hors service public

L'éco-organisme Eco TCL, en partenariat avec Le Relais, met à disposition sur le territoire de Cap Atlantique 51 conteneurs destinés à la collecte des textiles usagés. En 2014, **347 tonnes** ont été collectées.

2.2. Déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charge par le service public

2.2.1. Collecte des OMR et collecte sélective

La loi du 13 juillet 1992 (article L. 2333-78 du CGCT) oblige les collectivités à mettre en place une Redevance Spéciale pour les déchets assimilables aux ordures ménagères des établissements publics et privés. Cette action permet ainsi de séparer le financement des services rendus aux ménages des autres usagers publics et privés. Ces établissements restent toutefois libres de confier la prestation de collecte et traitement des déchets à CAP Atlantique ou à un opérateur privé de leur choix.

Sont qualifiés de « gros producteurs » les établissements produisant plus de 1 080 litres de déchets assimilables aux ordures ménagères par semaine.

Après une phase d'échanges constructifs avec les établissements concernés, entre le printemps et l'automne 2012, la mise en place progressive de la Redevance Spéciale a été décidée sur le territoire en fonction du volume hebdomadaire produit par chaque établissement :

- Depuis juillet 2012 pour les établissements de plage ;
- Depuis le 1^{er} avril 2013 pour les établissements dont le volume maximum produit est > 3 000 litres ;
- Depuis le 1^{er} janvier 2014 pour les établissements dont le volume maximal produit est > 1 800 litres ;
- A partir du 1^{er} janvier 2015 pour les établissements dont le volume maximum produit est > 1 080 litres



Figure 25 : Calendrier de déploiement de la Redevance Spéciale Déchets

En choisissant de recourir aux services de CAP Atlantique, les établissements s'engagent avec la collectivité dans une démarche contractuelle finalisée par une convention annuelle :

- Adaptée aux besoins évalués préalablement avec l'aide des Conseillers RS
- Révisable annuellement par avenant en fonction de l'évolution de l'activité professionnelle
- Incitative pour réviser à la hausse l'engagement à trier plus et payer moins
- Respectueuse du règlement de service de collecte.

Une fois la convention signée, les services rendus sont les suivants :

- La mise à disposition et le remplacement éventuel de bacs pour les OMR, le papier et les emballages légers recyclables ;
- La collecte, le transport, le recyclage et la valorisation des emballages légers et du papier ;
- L'accès aux points d'apport volontaire verre, papier et emballages légers ;
- La collecte, le transport et la valorisation énergétique des déchets résiduels assimilables aux ordures ménagères ;
- L'assistance technique permanente pour l'évaluation des besoins et l'optimisation de la gestion des déchets : développement des gestes de tri, diminution du volume et du nombre de bacs.

Le calcul de la redevance se décompose de la façon qui suit :

Forfait obligatoire annuel d'accès au service de collecte : 800 €* +
Forfait (optionnel) d'accès aux points d'apport volontaire : 80 €* +
Volume de bac(s) pour les déchets ménagers x nombre de collectes x 0,025 € par litre* +
Volume de bac(s) pour les déchets recyclables x nombre de collectes x 0,010 € par litre* -
Montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) =
REDEVANCE SPECIALE DECHETS ANNUELLE

Les établissements peuvent être exonérés de TEOM et/ou Redevance Spéciale dans 2 cas seulement :

- Si le montant estimé de la RS est inférieur ou égal à la TEOM payée l'année précédente. Dans ce cas, CAP Atlantique considère que la TEOM couvre le service rendu ;
- Si l'établissement a contractualisé avec un prestataire privé prenant en charge la totalité de la gestion de ses déchets.

2.2.2. Collecte en déchèteries et plateformes de Déchets Verts

a. Déchèteries

Sur l'ensemble des déchèteries du territoire, l'accès aux professionnels est autorisé sous certaines conditions :

- Le siège social doit être situé sur le territoire (sauf activité ponctuelle, à justifier) ;
- Les déchets sont admis contre le versement d'une redevance, chaque passage faisant l'objet d'une facturation (fiche de dépôt à remplir lors de l'entrée en déchèterie en présence du gardien) ;
- Les déchets acceptés sont le tout-venant, la ferraille, les gravats, les bois valorisables et les déchets verts **uniquement sur les déchèteries de Piriac-sur-Mer, Pénestin, Herbignac Pompas et Herbignac Kéraline.**

b. Plateformes déchets verts

Les **particuliers, services techniques, professionnels, associations** et **CESU** sont autorisés à venir déposer **en direct** leurs déchets verts sur la plateforme DV de Livery (cf. paragraphe 2.4.3 de la partie « Traitement des déchets »).

Conformément au marché, seuls **les professionnels** payent pour leur dépôt : 22 € HT/tonne, dont 4 € HT/tonne sont reversés à CAP Atlantique.

Les apports directs de DV sur la plateforme de Livery sont répartis de la façon suivante (hors apports de particuliers) :

Tableau 9 : Tonnages de DV collectés sur la plateforme de Livery hors particuliers et déchèteries en 2013 et 2014

	2013	2014	Évolution 2013/2014
Professionnels	792	2 046	+158%
Associations	-	546	-
CESU	-	273	-
Services Techniques	889	1 091	+23%
TOTAL	1 681	3 956	+135%

Les services techniques sont également autorisés à effectuer des apports directs sur la plateforme DV de La Baule (cf. paragraphe 2.4.3 de la partie « Traitement des déchets»). Ceux-ci représentent **1 483,8 tonnes** collectées en 2014.

3. Traitement des déchets

Les unités de transfert et traitement des déchets sont localisées sur la Carte 1.

3.1. Transfert

La station de transfert de Villejames à Guérande est une installation classée soumise à autorisation au titre de la réglementation ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), ayant un arrêté préfectoral d'autorisation de la préfecture de Loire-Atlantique datant du 14 Mai 2003. En 2011, la certification ISO 14001 de l'exploitation du site a été reconduite et la station a été modernisée au cours de l'année 2014.



Figure 26 : Installation de transfert de déchets de Villejames à Guérande

L'installation accueille les tonnages de déchets de CAP Atlantique en OMR, encombrants (PàP Sud uniquement), JM, EL et cartons.

Tableau 10 : Synthèse des tonnages transférés par flux en 2014

	Tonnage CAP Atlantique	Tonnage apports extérieurs	Tonnage total
OMR et assimilées	26 029,82	79,0	26 108,7
Tout-venant / encombrant	81,9		81,9
DIB		1 656,0	1 656,0
JM	2 733,42		2 651,1
EL	1 823,5		1 822,1
Cartons	415,5		415,5
TOTAL	30 584,8	1 735,0	32 319,8

Depuis mars 2009, dans le cadre de la mise en application du Schéma Directeur de traitement, tous les tonnages d'ordures ménagères produits sur le territoire passent par la station de transfert de Guérande.

Depuis 2009, les tonnages transférés sur la station ont diminué de -8,5%. Entre 2013 et 2014, les tonnages se sont stabilisés.

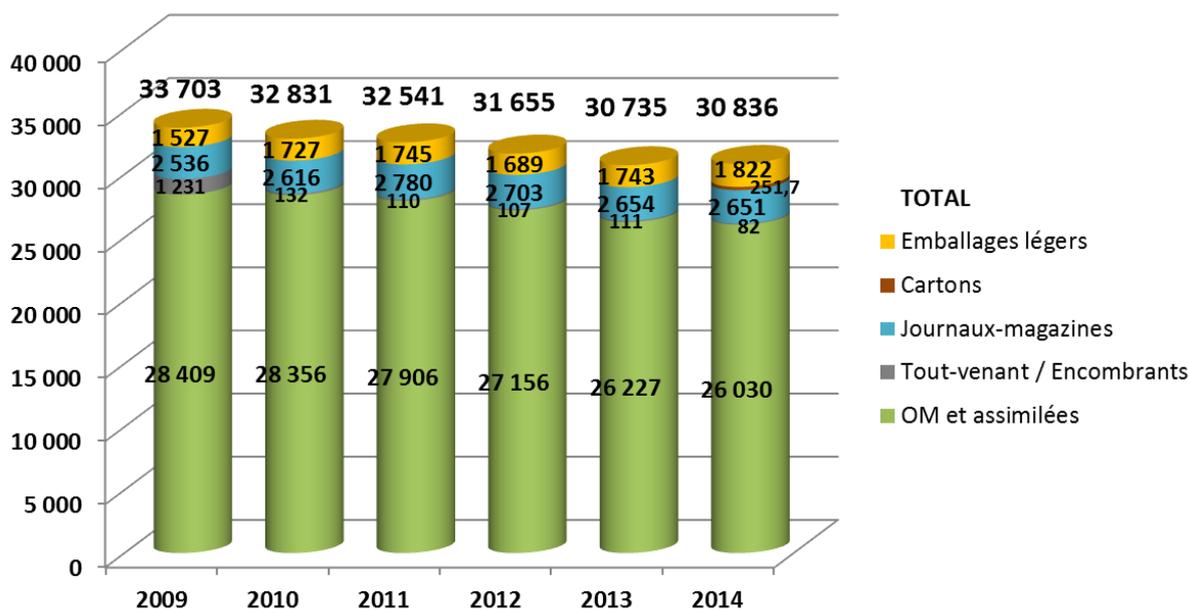


Figure 27 : Evolution des tonnages CAP Atlantique transférés par flux entre 2009 et 2014

Le prestataire utilise également la station à titre de transit de DIB des professionnels du territoire (contrats privés) et remet à CAP Atlantique une redevance d'utilisation de la station de transfert. Ces apports extérieurs diminuent chaque année. En 2014, cette baisse est de **13,5%** par rapport à 2013 (-271,0 tonnes).

Les apports extérieurs représentent **1 735 tonnes** en 2014, soit **5,4%** du tonnage total transité.

Tableau 11 : Tonnages d'apports extérieurs transférés en 2013 et 2014

	2013	2014	Evolution 2013/2014
OM et assimilés	43	79	+83,7%
DIB	1 963	1 656	-15,6%
TOTAL apports extérieurs	2 006	1 735	-13,5%

3.2. Les Ordures Ménagères résiduelles

3.2.1. Le devenir

CAP Atlantique assure le traitement de ces OMr. Trois exutoires sont actuellement en place, avec des filières de traitement différentes pour chacun, après passage par la station de transfert. Ces exutoires sont les suivants :

- L'incinération à l'UVE Arc-en-Ciel située à la Cité Navale de Couëron. Nantes Métropole a délégué sa mission de service public pour l'exploitation du site à Véolia.

- Traitement mécano-biologique à l'Eco-centre d'Arthon-en-Retz (44). L'Eco Centre, mis en service en 2012, en maîtrise d'ouvrage public, traite les ordures ménagères des Communauté de Communes de Pornic et de Sud Estuaire, ainsi que les déchets verts broyés collectés en déchèteries. L'Eco Centre est exploité pour le compte des Communauté de Communes de Pornic et Sud Estuaire par la société GEVAL-Véolia Propreté.
- L'enfouissement à l'ISDND Séché de Changé (53), centre implanté sur une surface de 253 ha, est exploité par la société Séché selon les normes en vigueur et conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter délivré le 31/12/85. Cette ISDND dispose d'importantes capacités de stockage (700 000 t/an).

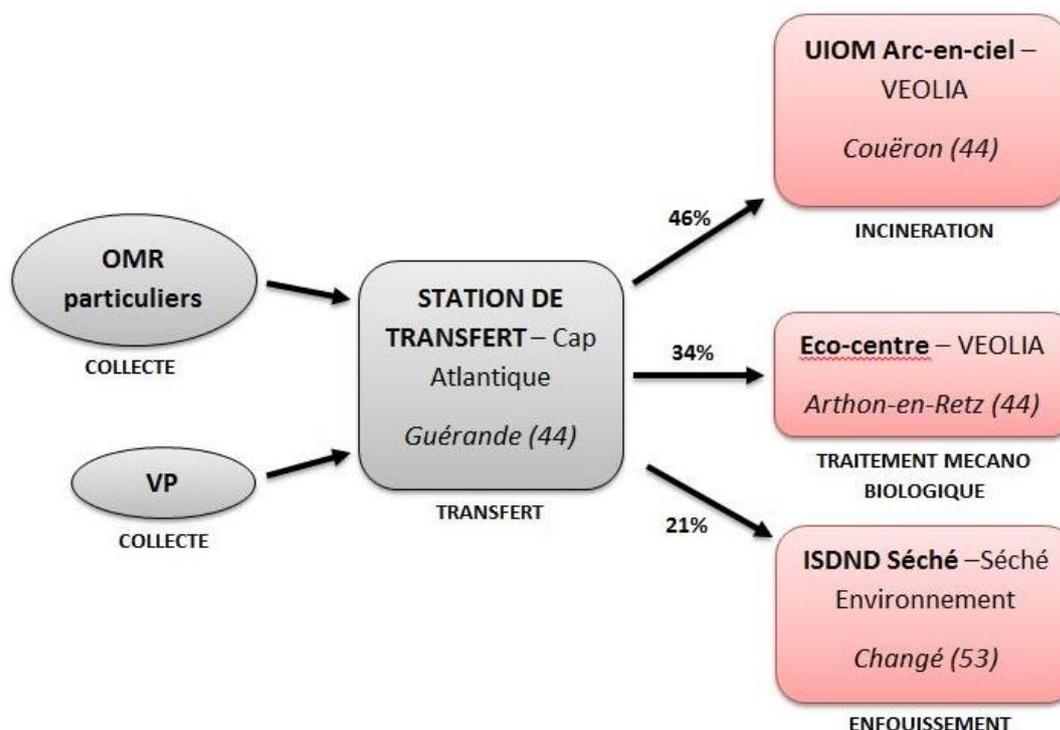


Figure 28 : Devenir et répartition des OMr après collecte en 2014

Tableau 12 : Tonnages d'OMR évacués par site de traitement

	Incinération UVE Arc-en-Ciel	TMB Eco-centre d'Arthon	Enfouissement ISDND Séché
Tonnage	11 889,5	8 735,2	5 405,0

3.3. Les déchets issus de la collecte sélective

3.3.1. Les Papiers

Eco-Folio est un éco-organisme, apportant un soutien financier proportionnel aux quantités et qualités des matériaux valorisés. CAP Atlantique a signé, en octobre 2008, une convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets d'Imprimés Visés dont un avenant en date de juillet 2009, élargit le périmètre des documents concernés par l'éco-contribution.

Une fois collectés, les JM sont transférés à Guérande avant d'être dirigés vers l'entreprise « Les Celluloses de la Loire » à Allaire (56) qui les recycle pour fabriquer, entre autre, des boîtes et plateaux à œufs.

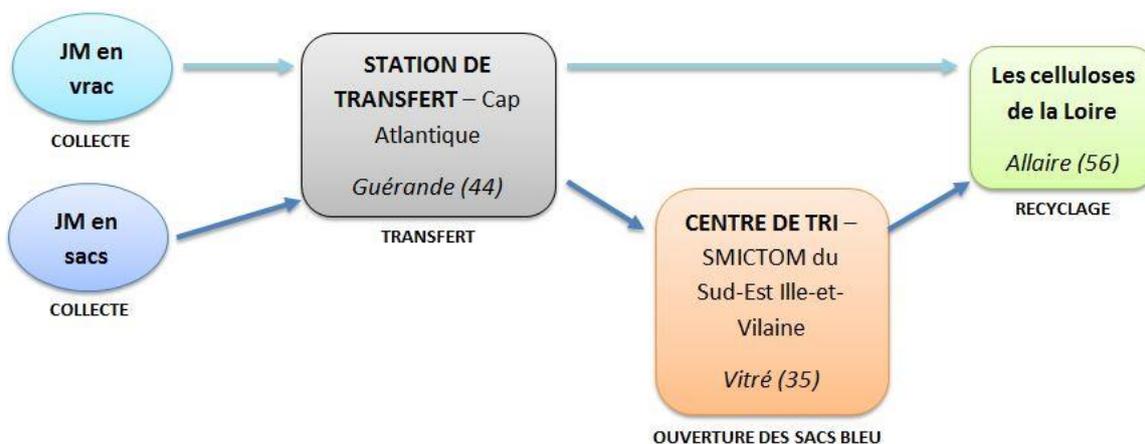


Figure 29 : Devenir des JM après collecte

3.3.2. Les emballages légers

Eco-Emballages, créé il y a 20 ans pour réduire l'impact des emballages sur l'environnement, a pour rôle d'organiser le dispositif national du tri et du recyclage. Les missions : mieux trier, recycler plus et réduire les emballages ménagers.

Une fois collectés, les EL sont transférés à Guérande avant d'être dirigés vers le centre de tri du SYSEM à Vannes (56), puis envoyés vers leurs différents exutoires selon le type de matériau.



Figure 30 : Devenir des EL après collecte

Les exutoires par type de matériau sont les suivants :

Tableau 13 : Exutoires des emballages légers en fonction du matériau considéré

Matériau considéré	Repreneur	Lieu de recyclage	Valorisation
Briques alimentaires (ELA)	REVIPAC	Georgia Pacific, Hondouville (27)	Rouleaux de papier toilette
Aluminium	REGEAL AFFIMET	Regeal Affimet, Compiègne (60)	Plaques d'aluminium
Acier	ARCELOR	Arcelormittal, Dunkerque (59)	Boîtes de conserve, etc.
PET	VALORPLAST	Freudenberg Politex, Colmar (68)	Couettes Pulls polaires
		Wellmann France Recyclage, Verdun (55)	
		APPE France SAS, Sainte-Marie La Blanche Côtes d'Or (21)	

Matériau considéré	Repreneur	Lieu de recyclage	Valorisation
PEHD	VALORPLAST	Ecoplastics, Brenouille (60)	Bancs publics
		Matières plastiques de Bourgogne, Chalon-sur-Saône (71)	
		Comptoir des plastiques de l'Ain, Pont d'Ain (01)	
		CEDO recycling, Hollande	
		Eslava plasticos, Espagne	
		Multipet, Allemagne	
		Nord pal plast, Lesquin (59)	
		Serepla, Neufchâteau (88)	
		Vogt, Allemagne	
Cartonnettes (EMR)	REVIPAC	Celluloses de la Loire, Allaire (56)	Boîtes à œufs

3.3.3. Le verre

Par contrat cadre signé en 1992, la filière verre représentée par la Chambre Syndicale des Verreries Mécaniques de France (CSVMF) s'est engagée à donner à Eco-Emballages la garantie de reprise et de valorisation sur l'ensemble des emballages en verre collectés auprès des collectivités locales signataires du contrat de barème E.

Le verre est tout d'abord transformé en calcin, prêt à l'emploi par les verriers. Ces centres de traitement sont généralement situés en proximité des verreries utilisatrices de calcin. La CSVMF a désigné comme repreneur l'ensemble de ses adhérents impliqués dans la production de verre creux. Le repreneur désigné pour CAP Atlantique est la société Saint-Gobain.

Le chargement et le transport du verre des fosses à verre et des déchèteries sont effectués par une société de transport agréée par Eco-Emballages, la société LEGOFF, située à Quimper (29).



Figure 31 : Devenir du verre après collecte

3.3.4. La qualité du tri et des emballages

Afin d'évaluer la qualité du tri, les collectes d'emballages légers (EL) font l'objet de caractérisations. Ces opérations permettent d'évaluer par échantillonnage la composition du flux collecté sélectivement.

Depuis 2006, la méthode de prélèvement de caractérisation est normée (Afnor XP X30) et impose 18 échantillonnages annuels tirés au sort dont 14 en porte à porte et 4 en apport volontaire. L'étalement sur l'année est défini en fonction des caractéristiques de production du territoire en emballages légers. En effet, ce flux d'emballages ayant une hétérogénéité forte, le nombre de caractérisations est réparti ainsi :

- 10 prélèvements en hiver
- 8 prélèvements en été

CAP Atlantique peut imposer un secteur particulier à prélever en cas de nécessité. En 2014, le taux de refus s'élève en moyenne à **17,5%**. Globalement, le taux de refus reste stable sur toute l'année.

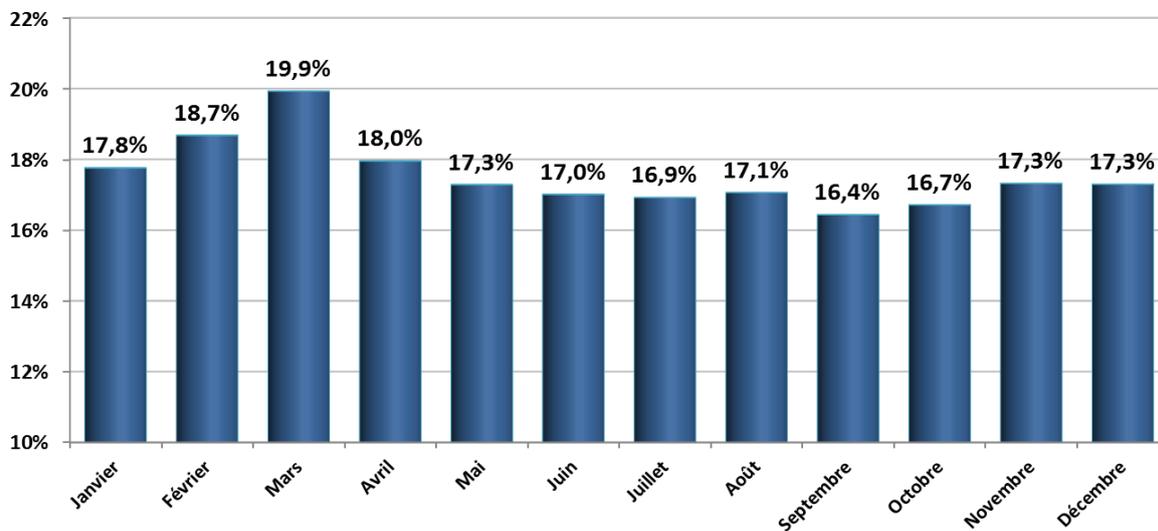
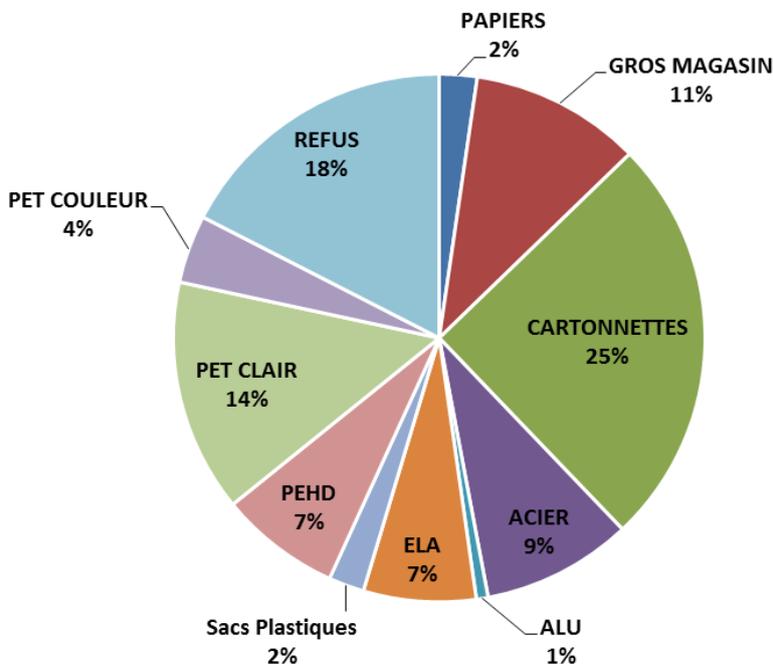


Figure 32 : Evolution mensuelle du taux de refus des recyclables en 2014

En moyenne, le taux de refus de tri est de 21% au niveau national (source : Eco-emballages 2010), CAP Atlantique se situe donc en-dessous de la moyenne nationale.

Les caractérisations menées par CAP Atlantique sur les refus de tri permettent de mettre en évidence leur composition moyenne sur l'année 2014 comme le montre le graphique suivant :

Figure 33 : Composition moyenne des refus de tri de CAP Atlantique en 2014



Les actions de sensibilisation ont permis d'obtenir un taux de refus satisfaisant, cependant l'analyse de la composition des refus met en évidence une part encore importante d'erreurs de tri, **18%** contre près de 20% en 2013.

Les refus de tri et matériaux souillés sont enfouis à l'ISDND de Gueltas (56).

3.3.5. Exutoires des déchets issus des déchèteries

Tableau 14 : Exutoires des déchets collectés en déchèteries selon le matériau considéré

Matériau considéré	Repreneur	Traitement ou valorisation	Type de valorisation
Amiante	Charier DV	Stockage en installation spécifique	Traitement des déchets dangereux
Bois	Charier DV	Panneaux de particules	Valorisation matière
Cartons	REVIPAC	Plateaux à oeufs	Valorisation matière
D3E	Eco-systèmes	Réparation des appareils si possible, sinon séparation de tous les composants puis envoi dans des filières spécifiques	Valorisation matière
Déchets dangereux (DDM/DDS)	- EcoDDS - TRIADIS	Traitement physico-chimique permettant de séparer les différents composants ou traitement par incinération	Traitement des déchets dangereux
Déchets Verts	CAP Atlantique	Compost ou valorisation en agriculture sous forme de broyats	Valorisation biologique
Ferraille	Bartin Recycling	Réutilisation dans le domaine de la métallurgie	Valorisation matière
Gravats	Charier DV	Transfert vers un centre d'enfouissement spécialisé	Stockage de déchets inertes
Meubles	EcoMobilier	Recyclage ou réutilisation des meubles	Valorisation matière
Huiles minérales	SEVIA	Traitement physico-chimique ou par incinération	Traitement des déchets dangereux
Huiles végétales	TRIADIS	Traitement chimique	Traitement des déchets dangereux
Piles	Corepile	Traitement physico-chimique	Traitement des déchets dangereux
Batteries	Bartin Recycling,	Traitement physico-chimique et recyclage du plomb	Traitement des déchets dangereux
Tubes et lampes	Recylum	Traitement physico-chimique et recyclage de certains composants	Traitement des déchets dangereux
Pneus	- ALIAPUR - CHARIER DV	Broyage puis valorisation dans les fours de cimenteries, ou bien utilisation en sous-couches routières, sols de terrain de sport ou sols d'aire de jeux	Valorisation matière/énergétique
Tout-venant	CAP Atlantique	Stockage	Stockage

3.3.6. Le tout-venant

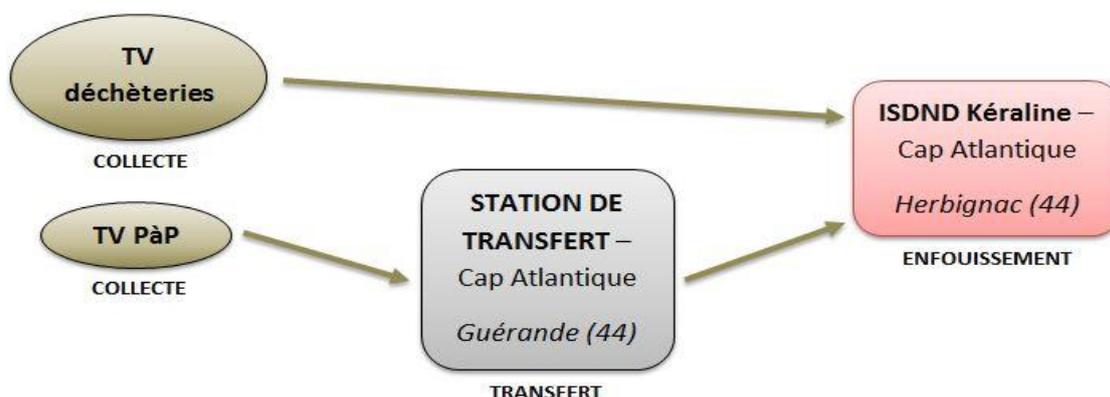


Figure 34 : Devenir du TV après collecte

Le tout-venant, issu des déchèteries et des collectes en porte à porte des communes du territoire, est directement enfoui à l'ISDND de Kéraline, située sur la commune d'Herbignac.

Cette ISDND relève de la nomenclature « installations classées soumises à autorisation » ayant récépissé du 29 juillet 2003 de la préfecture de Loire-Atlantique. L'exploitation matérielle est assurée par un compacteur exerçant dans le casier.

Selon le Plan Prévisionnel d'Exploitation élaboré en Avril 2002 dans le cadre de la demande d'autorisation pour une capacité de traitement de 6 000 t/an, la zone à exploiter couvre une surface totale de 51 300 m². Elle sera constituée de 4 casiers scindés en 2 ou 3, voire 4 alvéoles. L'emprise globale de la zone concernée par le stockage des déchets couvre actuellement une surface de 25 420 m².

Au cours de l'année 2014, **8 955,7 tonnes** de tout-venant ont été enfouies au total.

Tableau 15 : Evolution des tonnages de TV enfouis entre 2009 et 2014

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
OM et assimilées	874					
Tout-venant	4 892	6 665	7 775	8 330	8 469	8 956
TOTAL	5 766	6 665	7 775	8 330	8 469	8 956

3.3.7. Les déchets verts

Le service concerne les déchets verts (DV) des particuliers, des services municipaux et des entreprises. Il est organisé autour des installations suivantes :

- Deux unités de broyage/compostage : l'une à Guérande (Livery), l'autre à La Baule
- Trois aires de broyage sur les déchèteries de Piriac, Pénestin et Kéraline.

Le broyage, le compostage et la valorisation des déchets verts sur les plates-formes de Livery (Guérande) et de la Baule sont assurés par le prestataire DUFEU à compter du 1^{er} février 2014, succédant à l'entreprise TERRALYS. Les déchets verts traités sur ces plateformes sont valorisés en agriculture.

Depuis 2009, la quantité de déchets verts collectés a augmenté de 65,4% (+12 464,9 tonnes). Entre 2013 et 2014, elle a augmenté de **21,5% (+5 590,8 tonnes)**. Cette augmentation constante peut être en partie liée aux apports de professionnels en déchèteries et sur les plateformes.

Tableau 16 : Tonnages de DV collectés par site en 2013 et 2014

	2013	2014	Evolution 2013/2014
PF Livery	13 437,5	14 113,0	+5,0%
PF La Baule	2 531,0	2 926,7	+15,6%
DT Piriac-sur-Mer	4 383,7	6 848,0	+56,2%
DT Pénestin	2 227,9	2 907,4	+30,5%
DT Herbignac-Kéraline	3 368,0	4 743,9	+40,9%
TOTAL	25 948,1	31 538,9	+21,5%

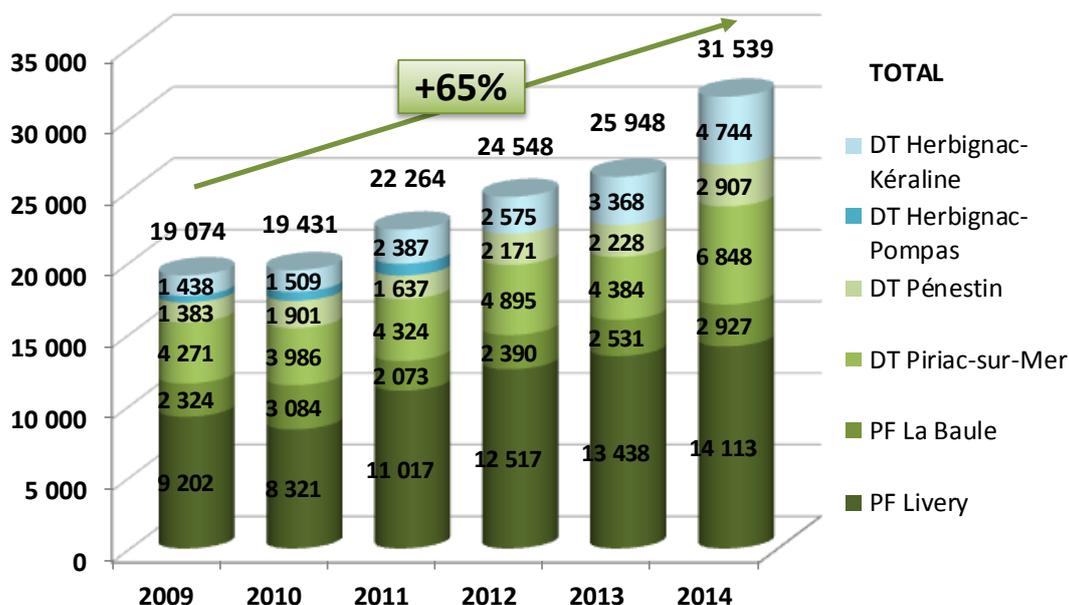
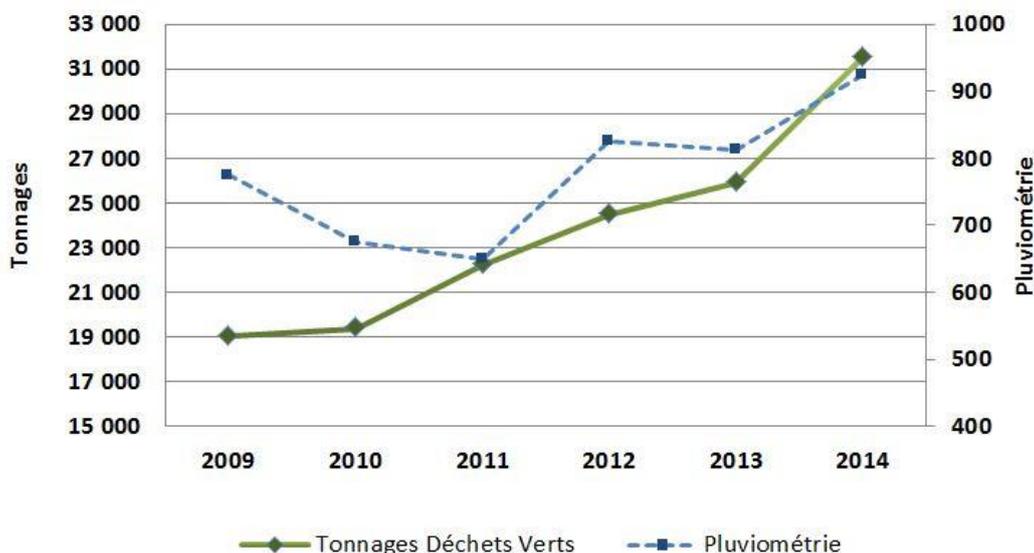


Figure 35 : Evolution des tonnages de DV collectés selon le site entre 2009 et 2014

Cette corrélation peut également être faite en fonction de la pluviométrie annuelle recensée entre 2009 et 2014, soit **+16%**.



Ainsi, la production de déchets verts représente **433,3 kg/hab** (population municipale INSEE 2011) en 2014 incluant les apports des professionnels et des particuliers.

30 152,7 tonnes de broyat et compost ont été évacuées en 2014, soit une augmentation de 80,4% par rapport à 2009 (+13 436,7 tonnes).

Entre 2013 et 2014, **8 922,7 tonnes** supplémentaires ont été évacuées (**+42,0%**).

Le devenir des déchets verts après traitement varie selon les sites :

Tableau 17 : Devenir des DV après traitement selon le site en 2013 et 2014

Site	Destinataire	Produit	Tonnages 2013	Tonnages 2014	Evolution 2013/2014
Livery	Agriculteurs	Broyat	10 244	11 813	+15%
	Particuliers	Compost	235	381	+62%
	Chaufferies	Biomasse	-	508	-
Piriac/Mer	Agriculteurs	Broyat	4 803	6 232	+30%
	Agriculteurs	Compost	-	616	-
Pénestin	Agriculteurs	Broyat	-	2 006	-
	Agriculteurs	Compost	1 140	988	-13%
La Baule	Agriculteurs	Broyat	1 440	3 529	+145%
Herbignac Kéraline	Agriculteurs	Broyat	3 368	4 080	+21%
TOTAL			21 230	30 153	+42%

a. Les plateformes de Livery et de La Baule :



Figure 37 Plateforme de compostage de Livery



Figure 36 Plateforme de compostage de La Baule

La plateforme de compostage de Livery :

La station de broyage de Livery est une installation classée soumise à déclaration au titre de la réglementation ICPE, ayant un récépissé de déclaration de la préfecture de Loire-Atlantique datant du 9 mars 2000.

Deux opérateurs sont présents sur le site afin d'assurer l'exploitation ainsi que le contrôle des déchets verts entrants. L'installation produisant un broyat répondant à la norme NFU 44-051, le produit entrant ne doit pas contenir de corps étrangers. L'analyse sur broyats de 2014 indique que le produit répond bien à cette norme tout comme les analyses de compost. Ce compost est ensuite vendu aux particuliers et agriculteurs.

En 2014, **14 119,6 tonnes** de déchets verts bruts ont été traitées sur le site, soit **5,1%** supplémentaires par rapport à l'année 2013 (**+682,1 tonnes**). Les tonnages sont dépendants de la saison et des pics importants sont constatés en avril et en octobre.

Tableau 18 : Origine des apports de DV entre 2013 et 2014

Origine de l'apport	2013	2014	Évolution 2013/2014
Particuliers	7 612	5 592	-27%
Professionnels	792	2 046	+158%
Déchetteries de la Presqu'île (Guérande, Le Croisic, Batz/Mer, Le Pouliguen, La Baule)	4 145	4 565	+10%
Services techniques (Guérande, Le Croisic, Batz/Mer, Le Pouliguen)	889	1 091	+23%
Associations	-	546	-
CESU	-	273	-
TOTAL	13 438	14 113	+5%

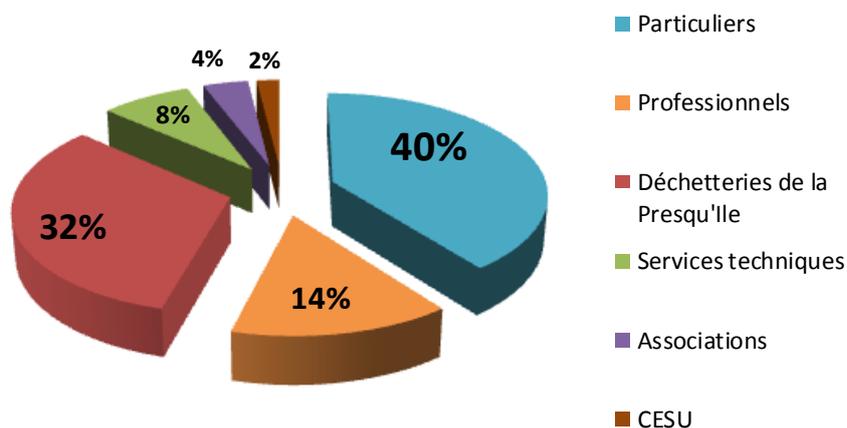


Figure 38 : Répartition des apports de DV par origine

Depuis 2006, le dépôt (payant) de souches et bois de grosses sections est accepté.

⊙ La plateforme de compostage de La Baule :

La plate-forme de la Baule est un site déclaré en préfecture sous la nomenclature 2170-2 de la réglementation ICPE. Ce site de 1 500 m² accueille les sacs papiers biodégradables issus des collectes PàP des déchets verts de la ville de La Baule, ainsi que les déchets verts des services municipaux de la commune.

En 2014, **2 926,7 tonnes** de DV bruts ont été traitées (**+15,6%** par rapport à 2013, soit **395,7 tonnes** supplémentaires) sur le site réparties de la façon suivante :

- 1 442,9 tonnes de la collecte PàP (49,3%) ;
- 1 483,8 tonnes du service « espaces verts » de la commune (50,7%).

Les DV sont broyés sur le site puis évacués directement en agriculture.

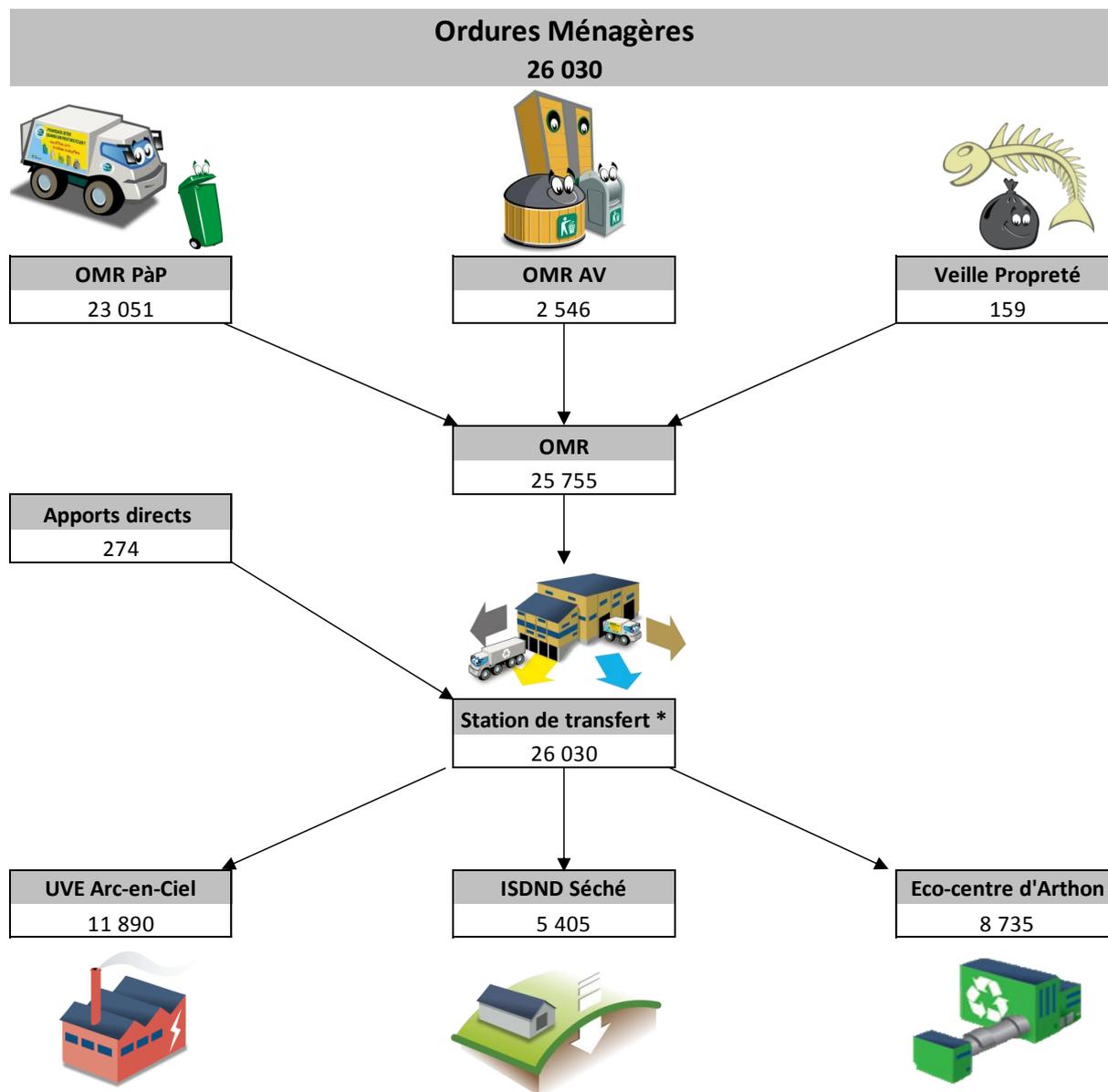
b. Les DV traités sur les aires attenantes aux déchèteries régies :

L'entreprise DUFEU gère également la prestation de service de traitement et valorisation des déchets verts des déchèteries régies (cf. Tableau 2), équipées d'une aire attenante permettant le stockage et le broyage sur place des déchets verts bruts déposés par les particuliers, les professionnels et les services techniques des communes. Seuls les déchets verts de la déchèterie de Pompas sont stockés en caissons puis transférés sur la plate-forme de Kéraline pour traitement, depuis 2012.

En 2014, **13 921,9 tonnes** de déchets verts traités ont été évacuées de ces aires attenantes soit **+49,5% (+4 610 tonnes)** par rapport à 2013.

En plus du broyage, un processus de compostage est mis en place sur l'aire de stockage des déchèteries de Kéraline à herbignac, Piriac-sur-Mer et Pénestin, le broyat et le compost sont ensuite valorisés en agriculture.

4. Schémas synthétiques de la collecte et du traitement à CAP Atlantique



* Tonnages OM de CAP Atlantique (collectes et apports directs des communes) et hors utilisation de la station par Véolia dans le cadre des marchés privés

Figure 39 : Synthèse de la collecte et du traitement des OMR

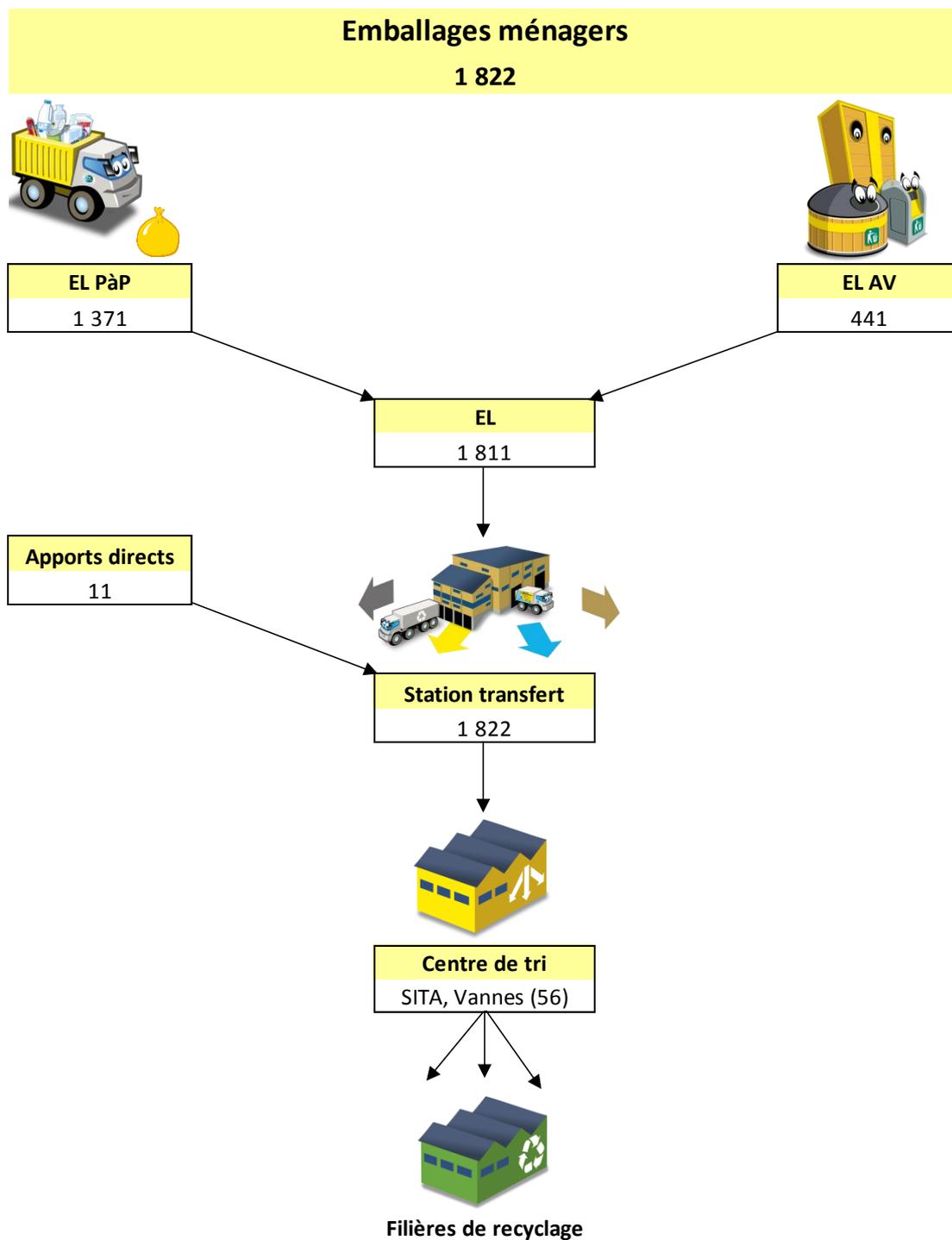


Figure 40 : Synthèse de la collecte et du traitement des EL en tonnes

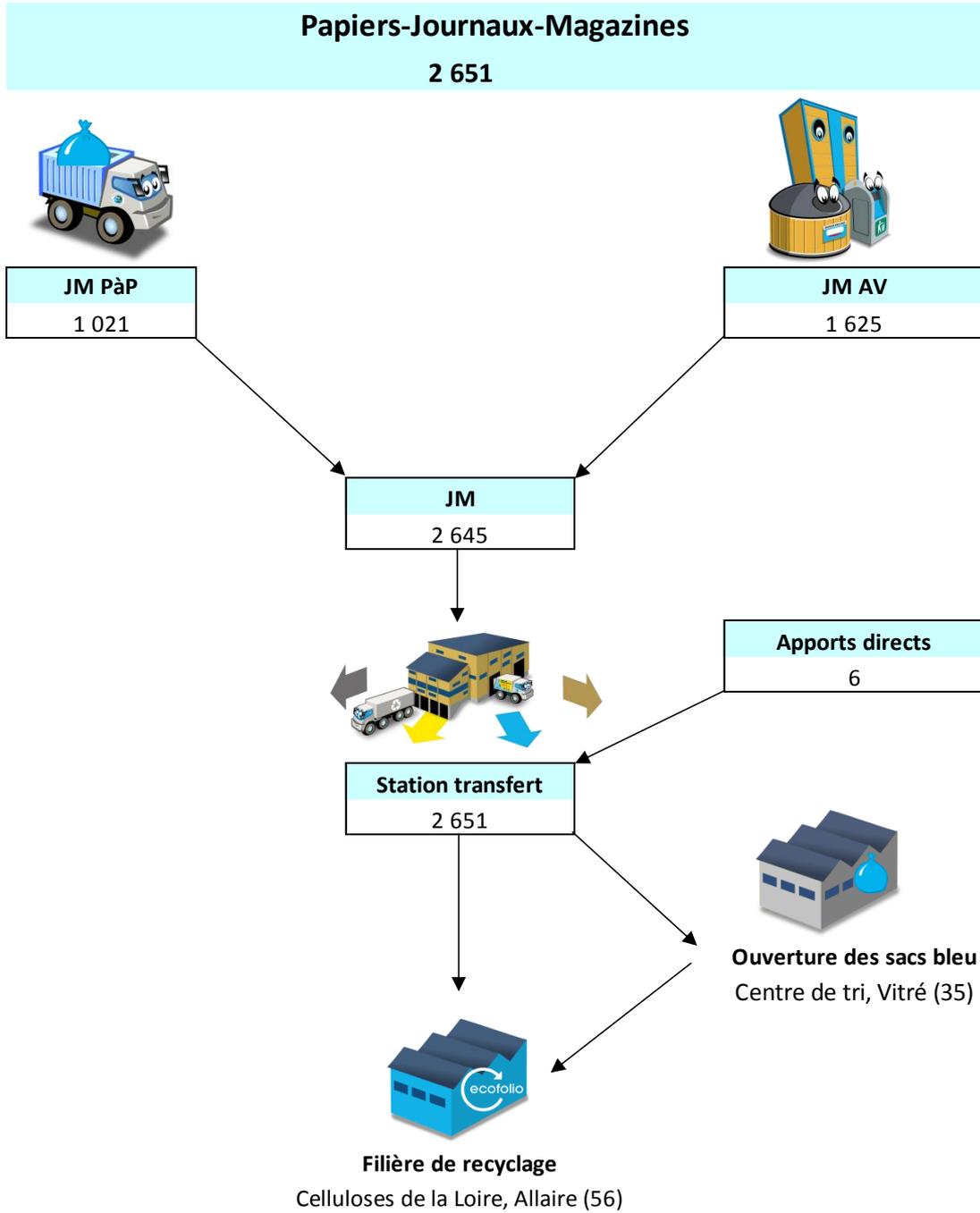


Figure 41 : Synthèse de la collecte et du traitement des JM

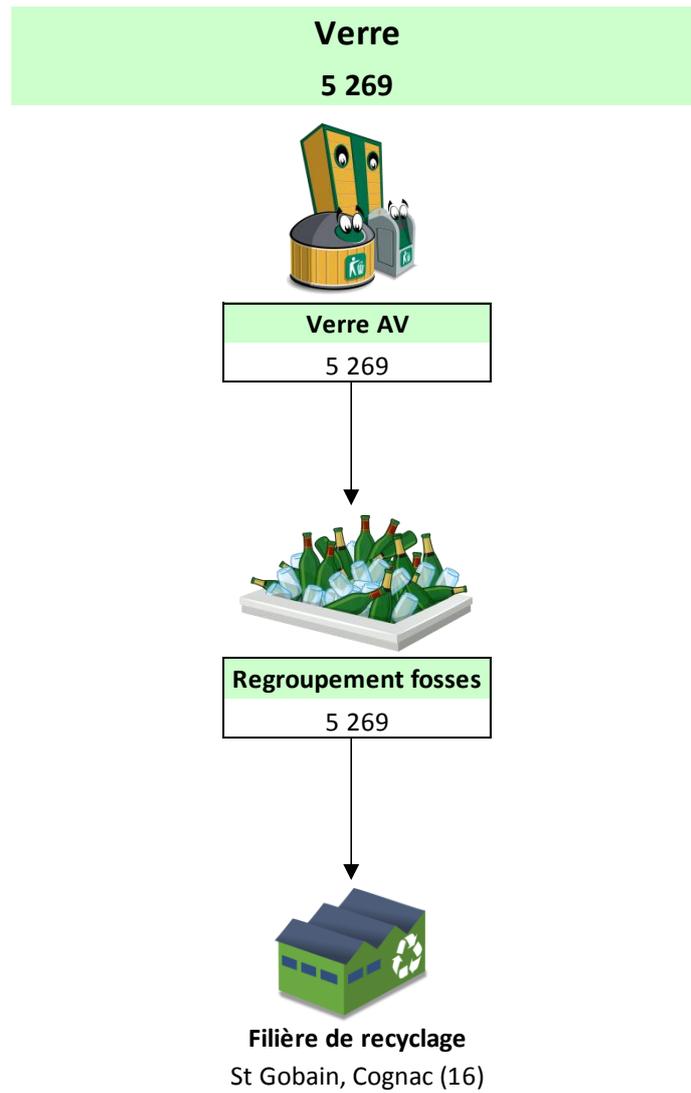


Figure 42 : Synthèse de la collecte et du traitement du verre

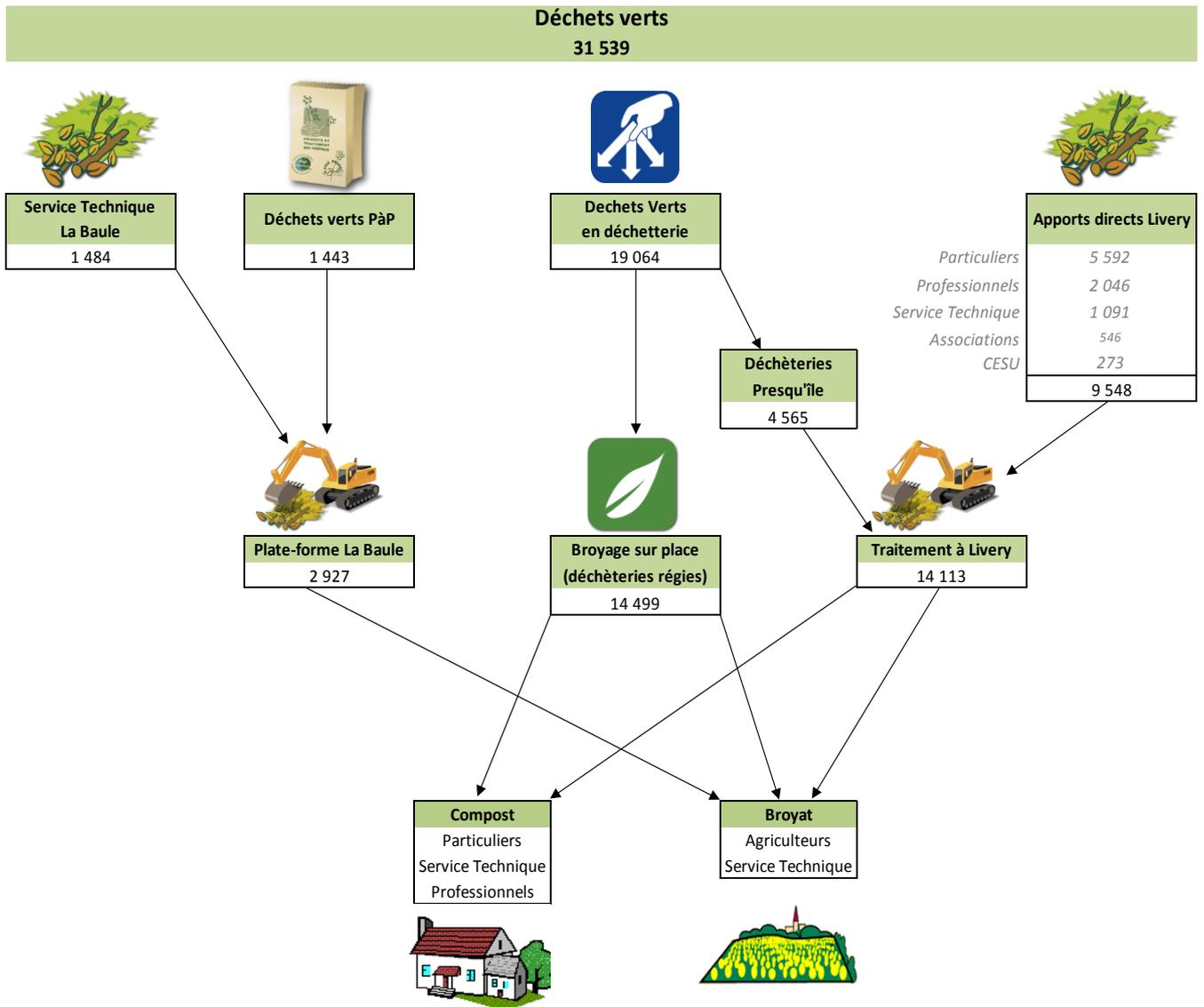


Figure 43 : Synthèse de la collecte et du traitement des DV

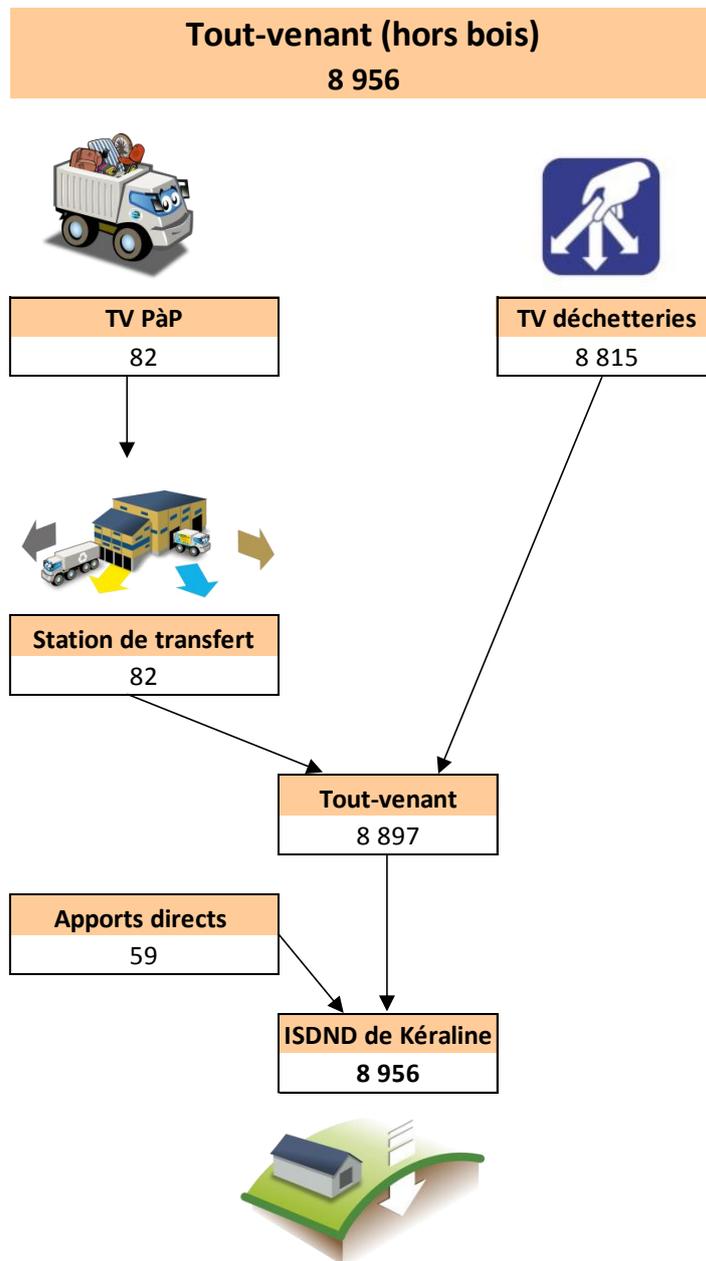


Figure 44 : Synthèse de la collecte et du traitement du TV

C. Indicateurs financiers

1. Modalités d'exploitation

		Prestation de Service	Charge 2014 des prestations de services	Durée des Prestations de services
Précollecte	Bacs	Conteneur	91 084,92 €	Du 20/03/2014 au 19/03/2018
	Sacs collecte sélective	P.T.L.	134 312,32 €	Du 14/01/2014 au 13/01/2018
	Sacs déchets verts	Tapiero	85 708,80 €	Du 19/04/2013 au 18/04/2017
Collecte	PàP des DMA	VEOLIA Propreté	1 931 047,84 €	Du 01/01/2009 au 31/12/2015
	PàP des encombrants	VEOLIA Propreté	22 746,19 €	Du 01/01/2012 au 31/12/2016
	PAV des DMA	VEOLIA Propreté	679 245,56 €	Du 01/03/2010 au 28/02/2015
	Déchèterie	COVED SA	989 071,15 €	Du 01/11/2011 au 31/10/2016
Transfert	Gestion de la station	VEOLIA Propreté	415 094,51 €	Du 01/01/2011 au 31/12/2015
Transport	Emballages et papiers	SUEZ Environnement	116 615,34 €	Du 01/07/2013 au 31/12/2014
	OMr	VEOLIA Propreté	394 052,38 €	Du 01/01/2010 au 31/12/2015
Traitement	OMr (UVE)	VEOLIA Propreté	1 463 635,37 €	Du 01/01/2010 au 31/12/2015
	OMr (TMB)	VEOLIA Propreté	907 814,97 €	Du 01/01/2010 au 31/12/2015
	OMr (ISDND)	SECHE Environnement	434 462,38 €	Du 01/01/2010 au 31/12/2015
	Tri et conditionnement	SUEZ Environnement	349 849,24 €	Du 01/07/2013 au 30/06/2018
	Déchets Dangereux	TRIADIS	81 707,58 €	Du 01/11/2011 au 31/10/2016
	Déchets Verts	TERRALYS puis DUFEU	509 710,36 €	Du 01/02/2014 au 31/01/2019
	Autres déchets de déchèteries	CHARRIER DV	687 164,81 €	Du 01/11/2011 au 31/10/2016

2. Compte de résultat de la compétence déchets

Achats et charges externes	10 584 033 €	Recettes de "recyclables"	715 544 €
<i>dont charges de prestation de service</i>	<i>9 181 806 €</i>	Redevances et facturations	935 522 €
<i>dont charges d'entretien et carburant véhicul</i>	<i>494 760 €</i>	<i>dont redevance spéciale et PSR</i>	<i>721 068 €</i>
<i>autres charges de fonctionnement</i>	<i>907 468 €</i>	<i>Facturation déchetteries et conventions</i>	<i>214 454 €</i>
charges de personnel	2 688 406 €	Soutien Eco Emballages	1 170 919 €
charges des amortissements	1 455 472 €	Soutien écofolio	99 770 €
		Amortissement des subventions d'investiss	99 686 €
Total couts d'exploitation	14 727 912 €	Total recettes d'exploitation	3 021 441 €
		Produits exceptionnels	8 614 €
Frais de structure	1 188 599 €		
intérêts de la dette	15 063 €	FCTVA (15,482% de l'investissement TTC)	478 897 €
		T.E.O.M.	12 842 572 €
Coût complet de la compétence déchets	15 931 574 €	Recettes totales de l'activité déchets	16 351 524 €
		Résultat net de l'activité déchets	419 950 €

Comparaison du compte de résultat 2014 par rapport à 2013

Achats et charges externes	+ 290 380 €	Recettes de "recyclables"	+ 14 984 €
<i>dont charges de prestation de service</i>	<i>+ 206 628 €</i>	Redevances et facturations	+ 205 339 €
<i>dont charges d'entretien et carburant véhicul</i>	<i>+ 6 341 €</i>	<i>dont redevance spéciale et PSR</i>	<i>+ 348 781 €</i>
<i>autres charges de fonctionnement</i>	<i>+ 77 411 €</i>	<i>Facturation déchetteries et conventions</i>	<i>- 143 443 €</i>
charges de personnel	+ 189 134 €	Soutien Eco Emballages	- 131 858 €
charges des amortissements	+ 93 584 €	Soutien écofolio	- 231 €
		Amortissement des subventions d'investiss	- 7 495 €
Total couts d'exploitation	+ 573 098 €	Total recettes d'exploitation	+ 80 739 €
		Produits exceptionnels	- 99 €
Frais de structure	+ 8 262 €		
intérêts de la dette	- 2 406 €	FCTVA (15,482% de l'investissement TTC)	+ 375 393 €
		T.E.O.M.	+ 255 234 €
Coût complet de la compétence déchets	+ 578 955 €	Recettes totales de l'activité déchets	+ 711 267 €
		Résultat net de l'activité déchets	+ 132 312 €

Le résultat net de l'activité déchets s'élève à + 420 k € pour l'année 2014.

Le solde du compte d'exploitation est positif pour la quatrième année consécutive, l'augmentation des charges est compensée par les recettes (TEOM et contrat éco-emballages).

3. Analyse des différents postes financiers

3.1. Charges

La répartition de l'ensemble des coûts d'exploitation hors taxe selon le poste d'activité est la suivante :

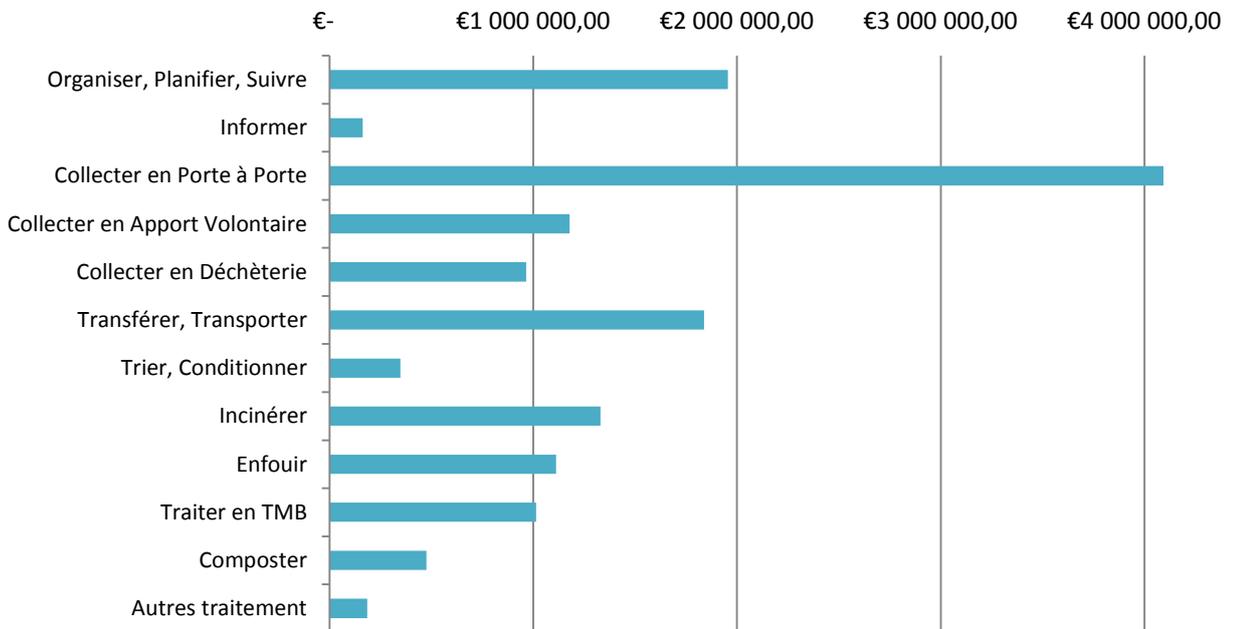


Figure 45 : Répartition des coûts par poste d'activité

Après regroupement des postes de dépenses en familles principales de charges, il est possible d'identifier la part de chaque flux :

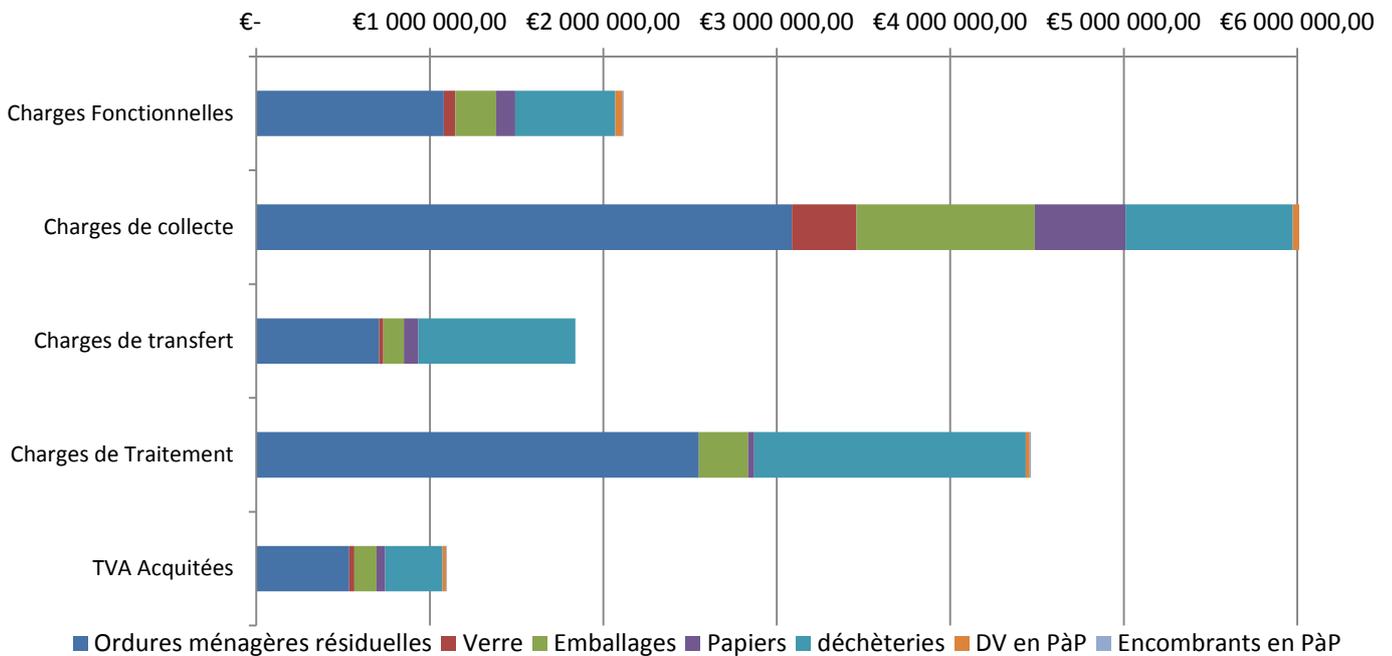


Figure 46 : Répartition des charges par flux collecté

3.2. Recettes

Les recettes qui permettent d'assurer l'équilibre budgétaire sont réparties de la manière suivante :

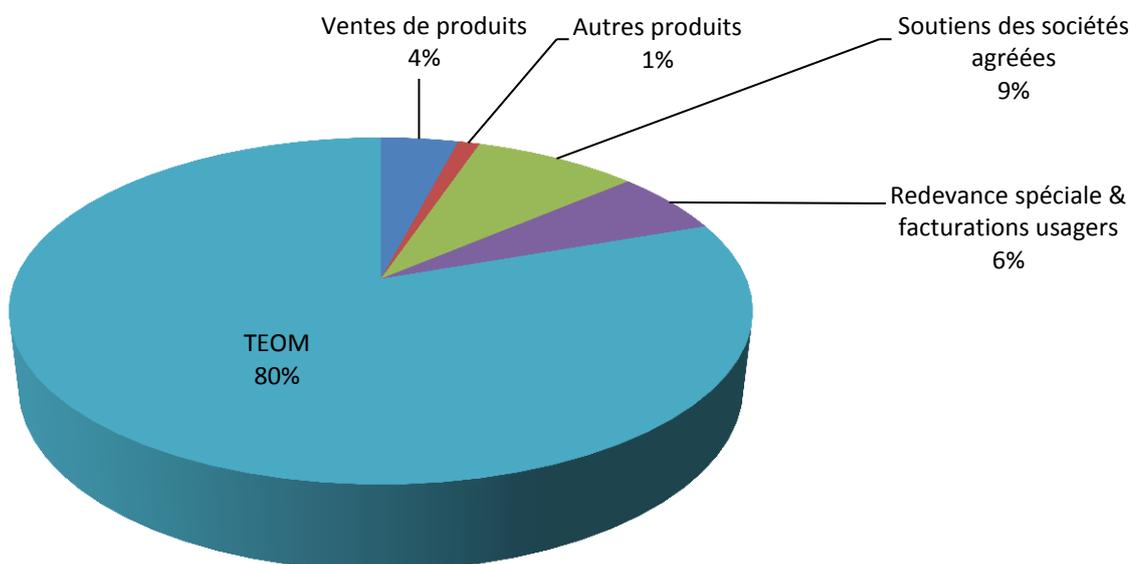


Figure 47 : Répartition des recettes

On constate une augmentation de la part des recettes non-fiscales (20%) ce qui permet à la compétence déchets de maîtriser le montant de TEOM nécessaire afin d'équilibrer les comptes de résultats annuels.

4. Ratios

4.1. Coût à la tonne

Tableau 19 : Comparaison des ratios €/tonne par rapport au référentiel national

	Flux de déchets				Tous Flux
	OMr	Verre	Recyclables Secs	déchèteries	
Cap Atlantique Coût Technique TTC/tonne	308,29 €	74,59 €	512,97 €	84,70 €	148,34 €
Cap Atlantique Coût aidé TTC/tonne	306,43 €	65,73 €	248,26 €	82,75 €	134,79 €
Référentiel 2012 Coût Technique TTC/tonne	218,00 €	62,00 €	343,00 €	125,00 €	188,00 €
Référentiel 2012 Coût aidé TTC/tonne	211,00 €	52,00 €	172,00 €	118,00 €	166,00 €

Coût technique: totalité des charges moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie ...);

Coût aidé : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (Eco-Emballages, Ecofolio...), moins les aides reçues (Conseils Généraux, ADEME...)

Les coûts techniques et aidés à la tonne hors déchèterie sont significativement supérieurs au référentiel national fourni par l'ADEME. Cela s'explique par le niveau de service mis en place sur le territoire du fait de l'importance de l'impact touristique.

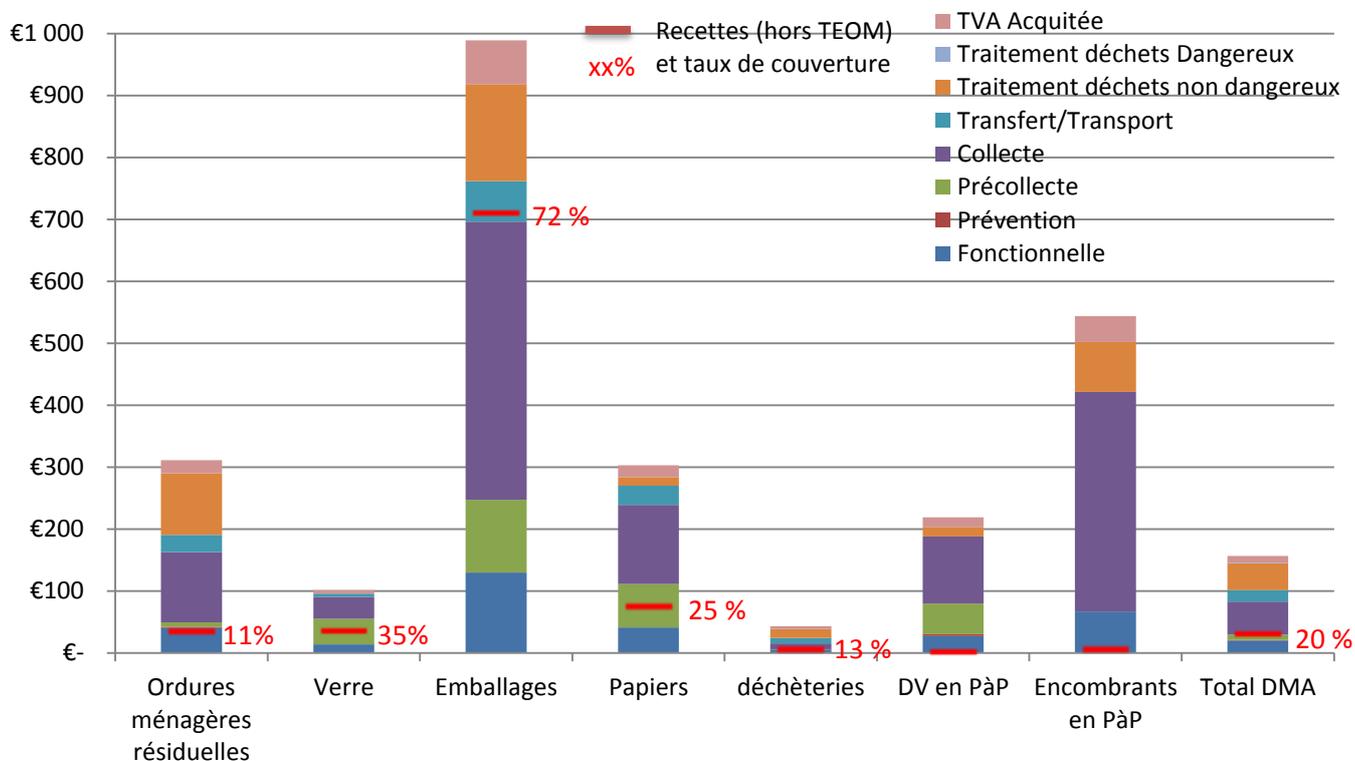


Figure 48: Répartition des charges en €/tonne et taux de couverture

4.2. Coût au foyer fiscal

L'analyse de la comptabilité de la compétence déchets permet de déterminer un coût final de 162,82€ par foyer fiscal en 2014. Cette charge est répartie de la manière suivante :

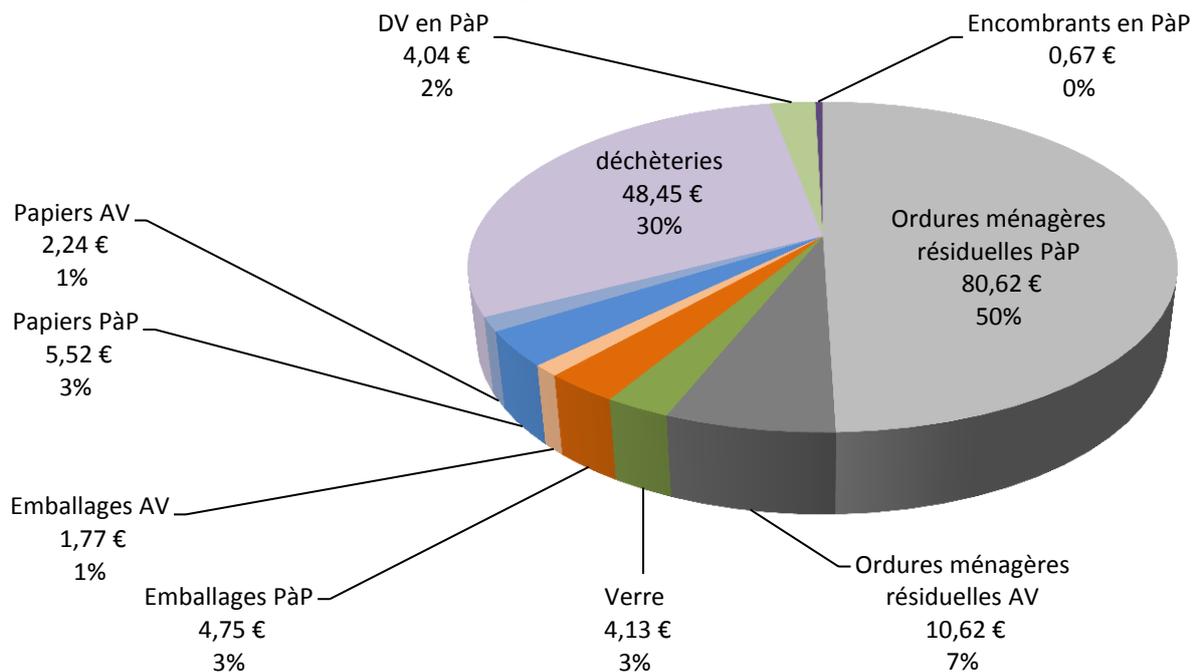


Figure 49 : Répartition du coût TTC par foyer fiscal

5. Redevance spéciale et Facturation aux usagers

Les professionnels du territoire sont soumis à une facturation spécifique, proportionnelle à l'importance du service rendu. Ainsi, ils sont redevables :

- De la redevance spéciale pour les gros producteurs utilisateurs de la collecte en porte à porte
- De la redevance spéciale pour les établissements de plage de La-Baule
- D'une redevance de dépôt pour ceux utilisant les déchèteries ou les plateformes de déchets verts

Il existe également une redevance spécifique pour les terrains de loisirs qui ne sont pas soumis à la TEOM.

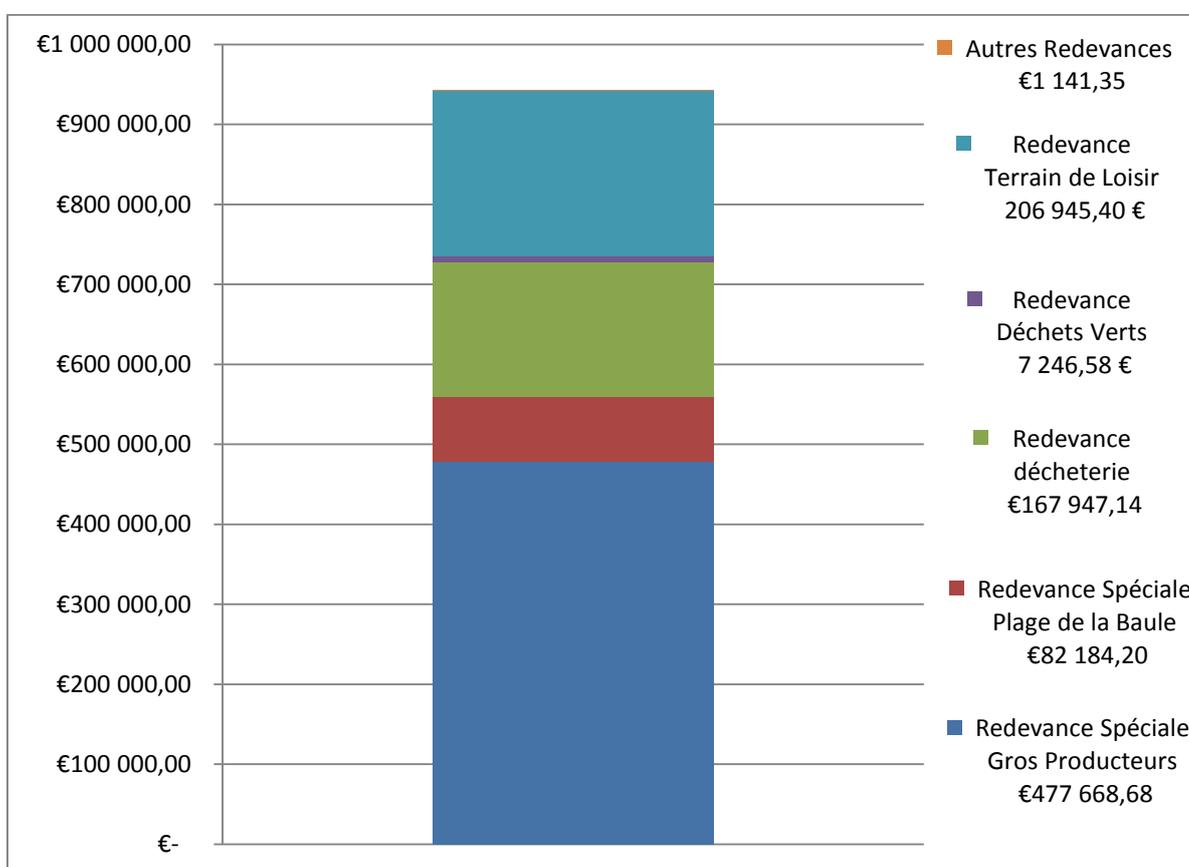


Figure 50 : Répartition des facturations aux usagers

D. Perspectives 2015

5.1. Etudes

- Lancement d'un Schéma directeur des déchèteries
- Réflexion d'élaboration d'un Plan local de Prévention des Déchets
- Démarrage de l'opération d'une nouvelle déchèterie à La Baule

5.2. Développement et mise en œuvre de services à l'utilisateur

- Optimisation du parc de points d'apport volontaire sur le territoire
- Déploiement de la collecte des cartons en apport volontaire
- Déploiement du tri sélectif des déchets sur les marchés communaux
- Poursuite et suivi du déploiement de la Redevance Spéciale
- Renforcement des animations auprès du public

5.3. Marchés de prestation de service, travaux et acquisition

5.3.1. Renouvellement de marché

- Transport et valorisation des algues vertes échouées sur le littoral de CAP Atlantique
- Collecte en porte-à-porte des déchets non valorisables, des emballages et des papiers
- Fourniture de composteurs individuels en plastique, de bio-seaux et de guides de compostage
- Traitement des lixiviats de l'ISDND de Kéraline à Herbignac
- Transport des déchets ménagers et assimilés depuis la station de transfert
- Traitement des ordures ménagères et assimilées non valorisables
- Exploitation de la station de transfert des déchets de Guérande
- Exploitation des déchetteries de la Presqu'île et gestion du bas de quai de la déchetterie de Piriac-sur-Mer & Collecte et traitement des Déchets Dangereux des Ménages des 9 déchetteries & Exploitation des bas de quai des filières non imposées

5.3.2. Elaboration de nouveaux marchés

- Marché de travaux nécessaire à la réalisation du casier 4 de l'ISDND de Kéraline à Herbignac
- Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi de l'évolution de l'exploitation du site de Kéraline et l'accompagnement sur des projets de restructuration d'équipements et de sujets émergents sur les aspects réglementaires et d'expertise technique du domaine.
- Aménagement de deux points de collecte des déchets ménagers et assimilés dans l'intramuros de Guérande (fourniture et pose)
- Déconstruction de l'ancienne station de transfert des déchets de Guérande
- Implantation de conteneurs enterrés de collecte des déchets ménagers sur le territoire de Cap Atlantique.

5.4. Travaux

- Création du casier 4 à l'ISDND de Kéraline à Herbignac
- Enfouissement de PAV sur les communes de La Baule et du Pouliguen

Annexes

1. Lexique

AV : Collecte par Apport Volontaire : mode d'organisation d'une collecte de déchets dans lequel un « contenant de collecte » est mis à la disposition du public : colonne, conteneur spécifique sur des espaces publics, déchèteries, etc.

Collecte sélective : Collecte de certains flux de déchets (ex : les recyclables tels que les EL, JM, verre) préalablement séparés par les producteurs en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique

Compost : Amendement obtenu par le mélange fermenté de débris organiques (déchets verts, épiluchures de fruits et légumes)

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux : déchets d'activités de soins qui peuvent présenter des risques infectieux, chimiques, toxiques, radioactifs qu'il faut nécessairement maîtriser pour protéger les patients hospitalisés, le personnel de santé, les agents chargés de l'élimination des déchets et l'environnement.

Déchèterie : Lieu organisé, clos, gardienné, où les particuliers peuvent déposer gratuitement leurs déchets autres que les ordures ménagères résiduelles

D3E : Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (petits et gros électroménagers, appareils vidéo, audio, hi-fi...)

DIB : Déchets Industriels Banals : déchets assimilables aux déchets ménagers, non produits par les ménages. Ce sont des déchets ni inertes, ni dangereux, générés par les entreprises dont le traitement peut être réalisé dans les mêmes installations que les ordures ménagères.

DDM : Déchets Dangereux des Ménages : ensemble des déchets toxiques, inflammables et/ou corrosifs qui sont produits par les ménages (solvants, métaux lourds, pesticides...)

DV : Déchets végétal résultant de l'entretien des espaces verts publics ou privés (tontes de pelouses, tailles de haies, branchages de parcs, jardins, terrains de sport)

Encombrants : Déchets de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte habituelle des ordures ménagères

EL : Emballages Légers : emballages en plastique (flacons de produits ménagers, bouteilles d'huile, d'eau, jus de fruits, soda), emballages métalliques (boîtes de conserve, aérosols, bidons alu, barquettes aluminium) et cartonnettes (briques alimentaires, petits emballages)

ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement est une installation fixe dont l'exploitation présente des risques pour l'environnement soumise à autorisation

INS : Imprimés Non Sollicités : imprimés publicitaires non adressés et journaux gratuits d'annonces.

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux : centre dans lequel sont enfouis les déchets ultimes, c'est-à-dire les déchets parmi lesquels plus aucune matière valorisable ne peut être récupérée dans les conditions techniques et économiques du moment.

JM : Papiers, journaux, magazines, prospectus

Lixiviats : Liquide résiduel qui provient de la percolation de l'eau à travers les déchets

OM : Ordures Ménagères : déchets périssables et qui ne peuvent pas être recyclés

PàP : Collecte Porte-à-Porte : mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'usagers nommément identifiables, et le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets. La collecte en porte à porte s'applique plus aux déchets ménagers qu'aux déchets industriels.

PDEDMA : Le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés prévu par la loi du 13 juillet 1992 constitue un cadre d'action pour les services de l'état dans le domaine des déchets ménagers et s'impose aux personnes morales de droit public et à leur concessionnaire, tant pour les projets futurs que pour leur organisation actuelle qui doit être compatible ou rendue compatible dans un délai de 3 ans à compter de leur publication. Ce plan donne des orientations générales sur l'élimination des déchets dans le département et fixe des objectifs en matière de valorisation à échéances de 5 et 10 ans. Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés concerne les déchets ménagers et tous les déchets, quel que soit le mode de collecte, qui, par leur nature, peuvent être traités dans les mêmes installations que les déchets ménagers.

PET : Polymère produit par polycondensation de l'éthylène glycol avec l'acide téréphtalique. Ces polyesters saturés sont principalement utilisés pour la fabrication de bouteilles, flacons, pots, films et feuilles, fibres, etc. Ce polymère est un thermoplastique, ce qui permet d'envisager un recyclage matière.

PEHD : Le PEHD est utilisé pour la fabrication de bouteilles, flacons, fûts, conteneurs, tuyaux, tubes, poubelles, etc. Ce polymère est un thermoplastique, ce qui permet d'envisager un recyclage matière. Dérivé des hydrocarbures, le PEHD présente peu de risques pour l'environnement, il est 100% recyclable (et non 100% recyclé).

PTAC : Poids Total en Charge des camions qui arrivent en déchèterie

REP : La Responsabilité Élargie du Producteur est un concept promu par l'OCDE (Organisation de Coopération pour le Développement Économique). Elle désigne des dispositifs qui transfèrent la responsabilité en matière de gestion des déchets des municipalités vers les producteurs. Ce concept repose sur une logique d'internalisation des coûts de gestion des déchets. Des producteurs responsabilisés seront ainsi amenés à prendre en compte les coûts de la post-consommation lors de la conception de leurs produits. La REP permet d'inciter à plus de prévention.

RS : Redevance Spéciale : Redevance pour l'enlèvement des déchets assimilés ne provenant pas des ménages. La loi du 13 juillet 1992 mentionne l'obligation d'instituer la redevance spéciale à compter du 1^{er} janvier 1993, dans le cas où la collectivité perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Si elle a instauré la redevance générale (redevance d'enlèvement des ordures ménagères), elle n'est pas contrainte d'instaurer la redevance spéciale. La redevance spéciale est calculée en fonction de l'importance du service rendu, et notamment de la quantité de déchets éliminés.

TMB : Tri Mécano-Biologique

TV : Tout-Venant : déchets (hors toxiques) arrivant en déchèterie pour lesquels aucune filière locale de valorisation n'existe.

UIOM : Unité d'Incinération d'Ordures Ménagères : centre d'incinération spécifique et réservé aux déchets ménagers et assimilés

UVE : Unité de Valorisation Énergétique : unité d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.

VP : Veille Propreté : collecte des dépôts sauvages des apports volontaires

2. Cartes

2.1. Fréquence, saisonnalité et sectorisation de la collecte des OM en Basse saison – Année 2014



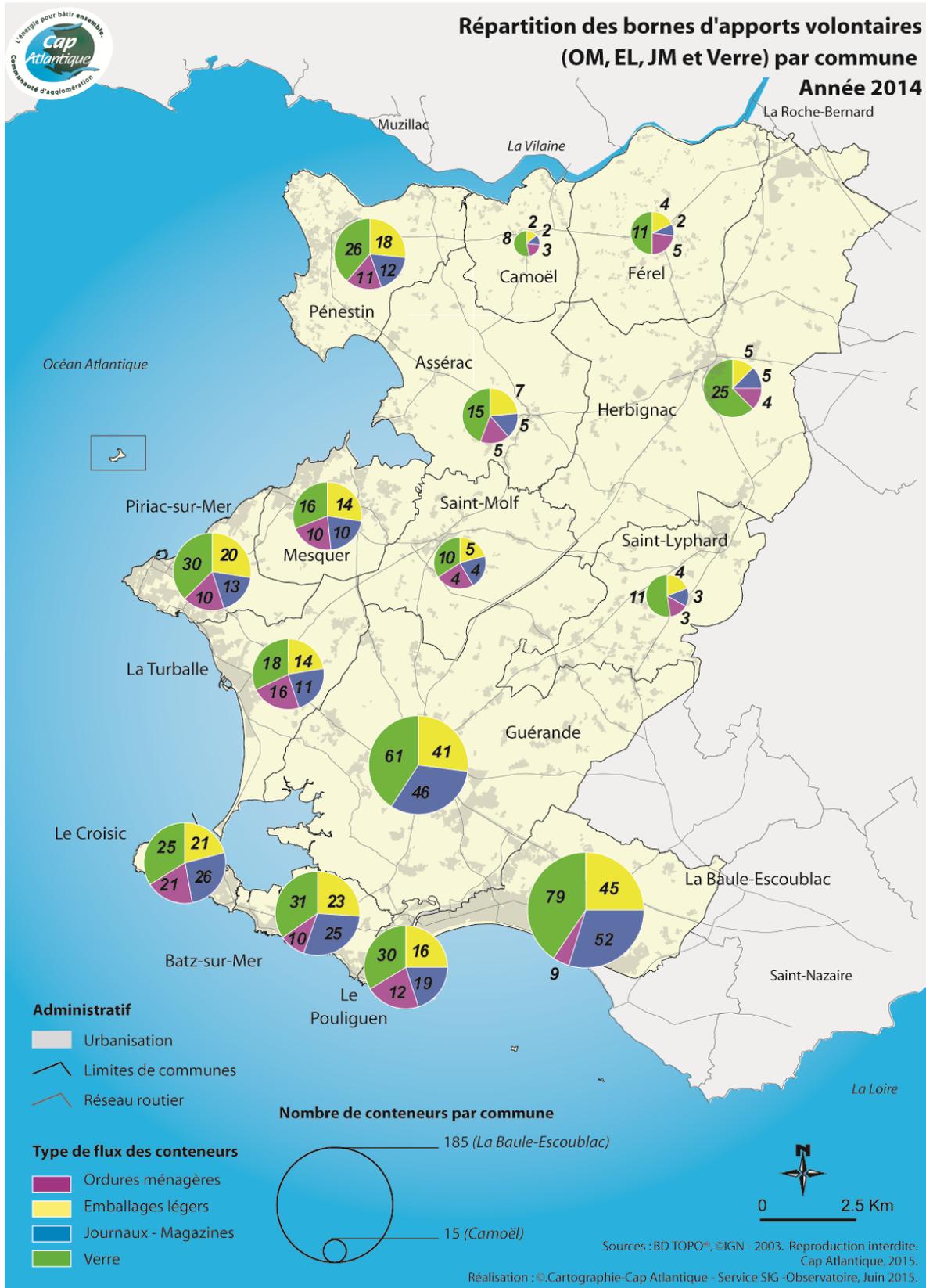
2.2. Fréquence, saisonnalité et sectorisation de la collecte des OM en Haute saison – Année 2014



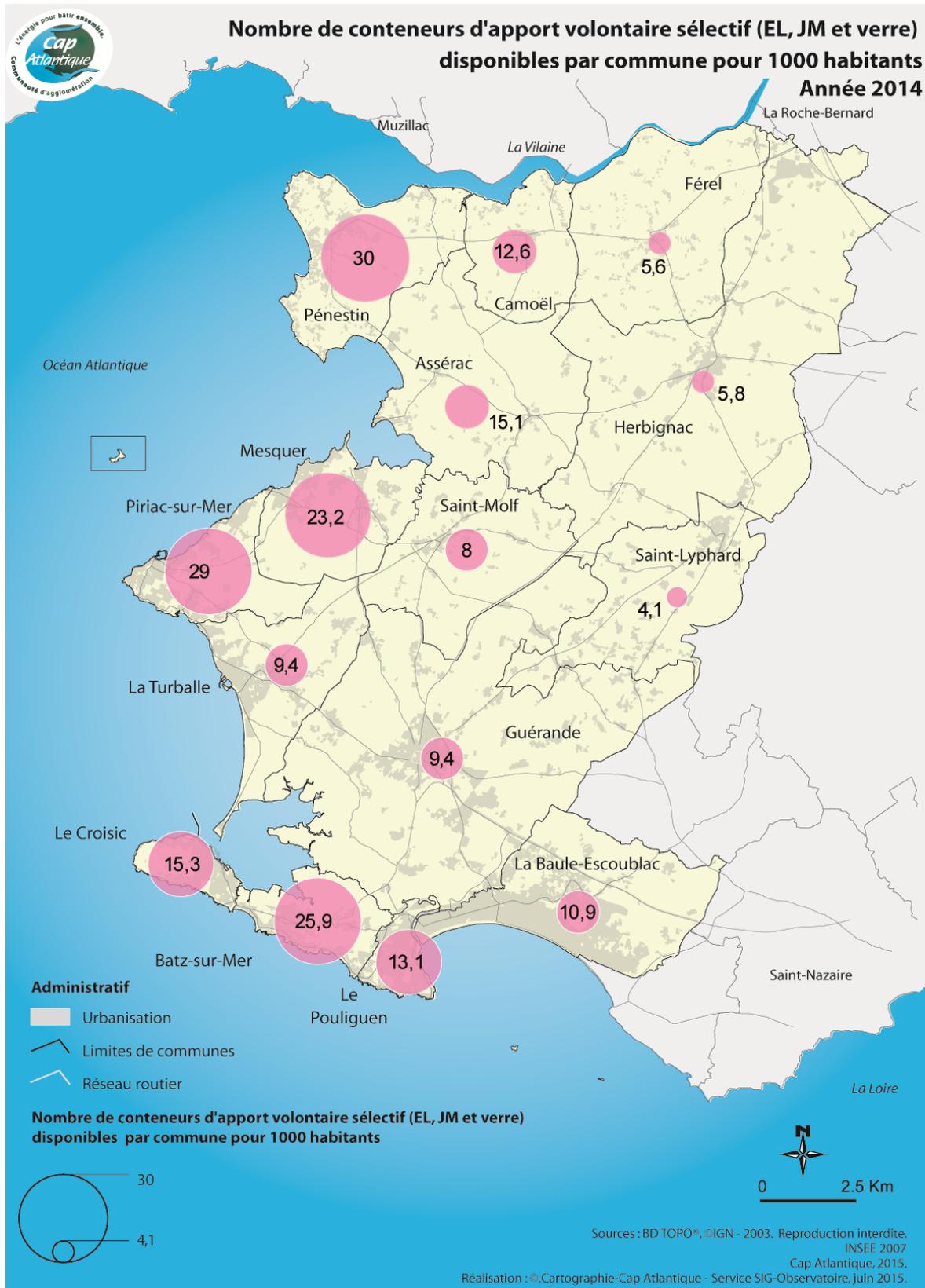
2.3. Modalités et fréquence de collecte des encombrants – Année 2014



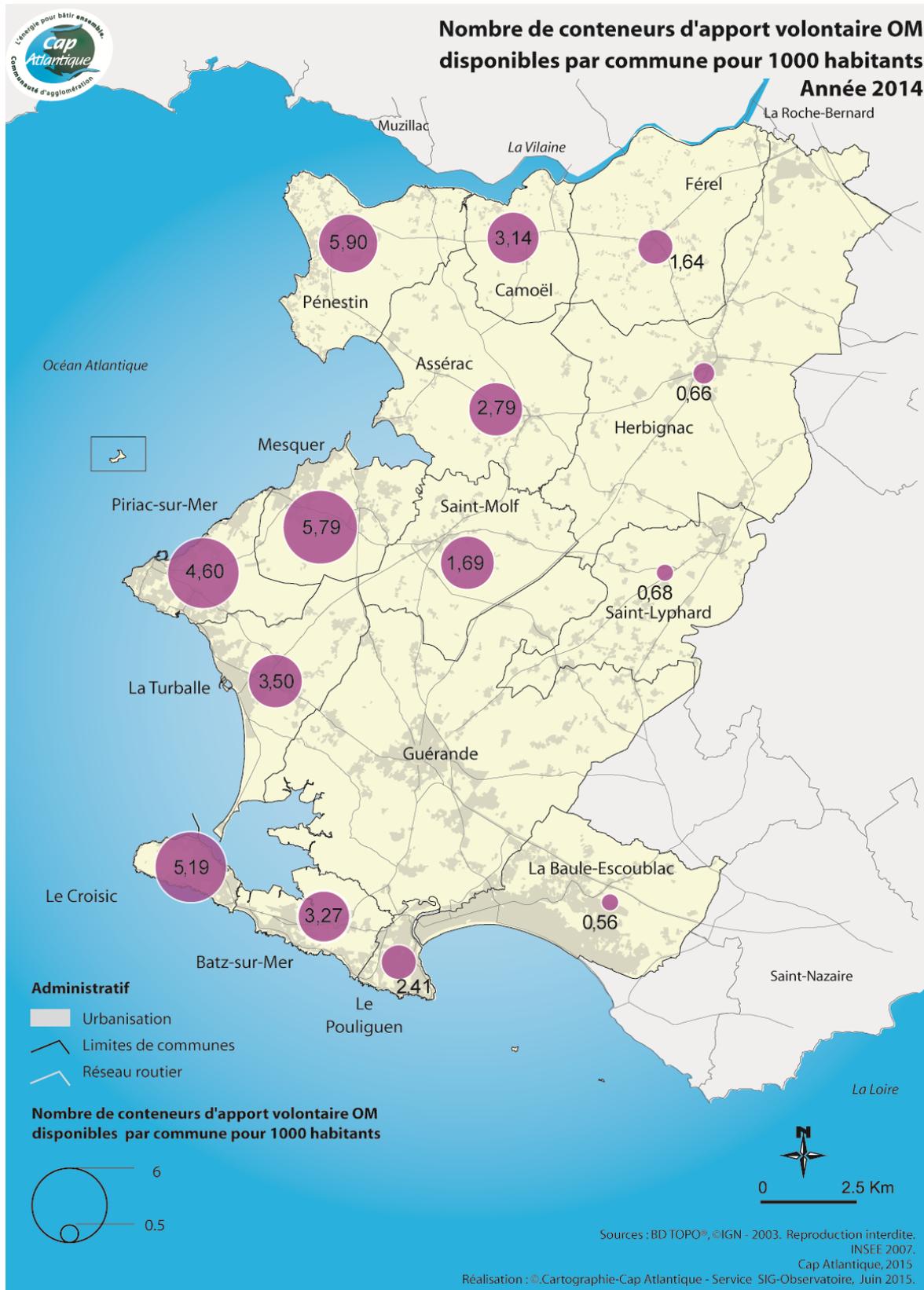
2.4. Répartitions des bornes d'apport volontaire (OM, EL, JM et verre) par commune sur le territoire – Année 2014



2.5. Nombre de conteneurs apport volontaire sélectifs (EL, JM et verre) disponibles à l'habitant par commune – Année 2014



2.6. Nombre de conteneurs apport volontaire OM disponibles à l'habitant par commune – Année 2014



2.7. Filière des OM – Année 2014



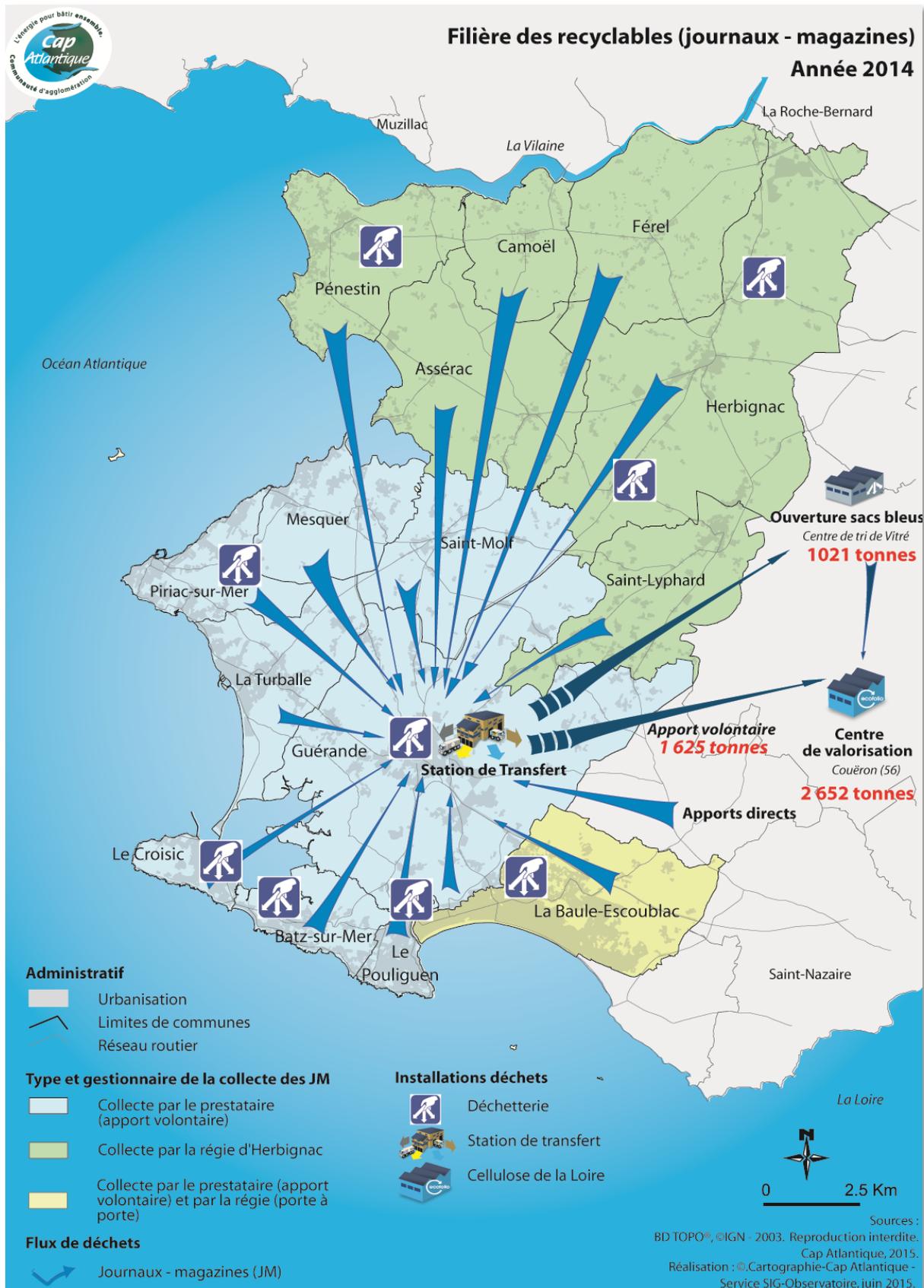
2.8. Filière des encombrants et tout-venant – Année 2014



2.9. Filière des Emballages Légers – Année 2014



2.10. Filière des Journaux-magazines – Année 2014



3. Tonnages

3.1. Ordures ménagères résiduels

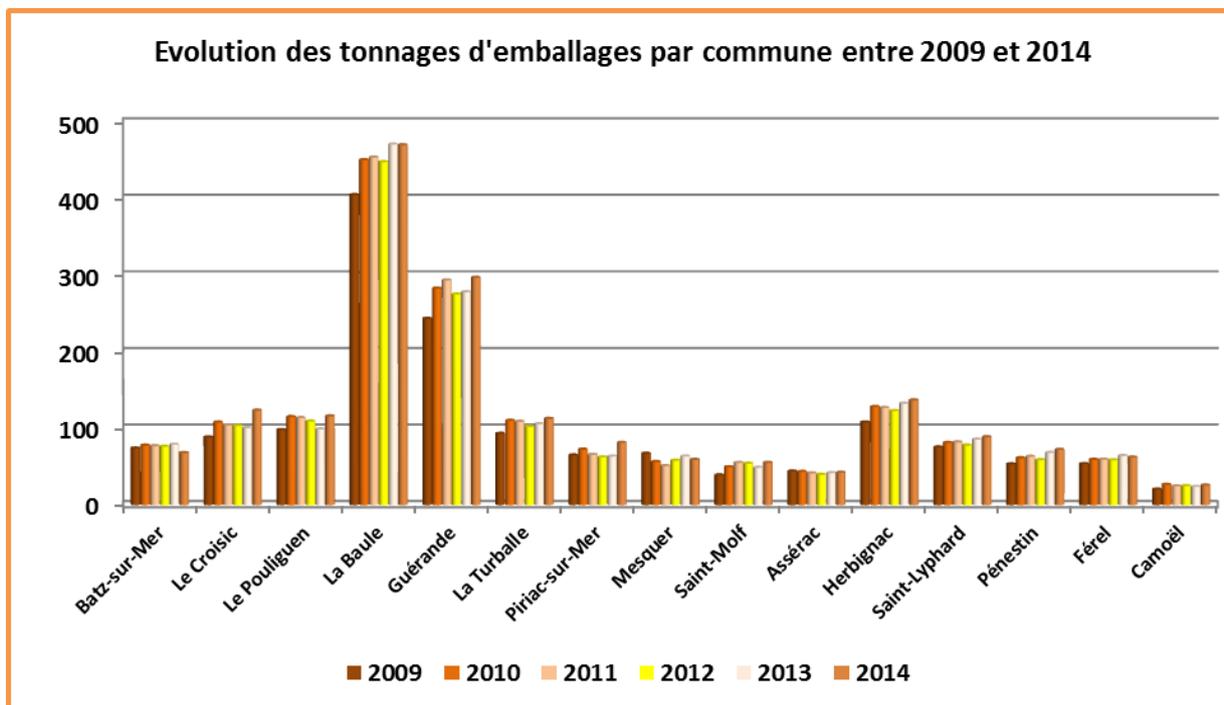
Communes	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Batz-sur-Mer	1 406,99	1 190,40	1 244,83	1 319,55	1 357,85	1 059,03
Le Croisic	2 443,22	2 138,98	2 140,24	2 042,36	1 877,78	2 003,61
Le Pouliguen	2 469,89	2 536,24	2 257,03	2 333,72	2 212,42	2 156,45
La Baule	8 160,71	7 794,59	7 803,19	7 339,09	6 840,28	6 589,70
Guérande	4 849,35	4 687,44	4 408,47	4 510,85	4 414,20	4 690,40
La Turballe	1 967,35	1 988,44	1 955,16	1 759,53	1 695,11	1 716,21
Piriac-sur-Mer	1 201,53	1 139,66	992,83	937,06	832,34	1 014,04
Mesquer	1 142,68	872,34	1 051,09	964,22	1 066,93	888,23
Saint-Molf	640,42	776,38	709,38	640,96	630,12	631,55
Assérac	600,38	598,16	550,85	550,90	531,53	489,16
Herbignac	1 369,74	1 371,01	1 501,73	1 500,62	1 444,48	1 524,49
Saint-Lyphard	894,78	872,39	905,72	907,73	934,79	954,38
Pénestin	1 026,30	1 043,05	1 014,59	997,03	1 011,94	1 005,07
Férel	553,83	574,47	574,33	599,35	631,68	613,02
Camoël	222,29	229,93	242,04	249,22	263,05	261,07
TOTAL	28 949,46	27 813,48	27 351,49	26 652,20	25 744,53	25 596,42

3.2. Collecte sélective

3.2.1. Emballages légers

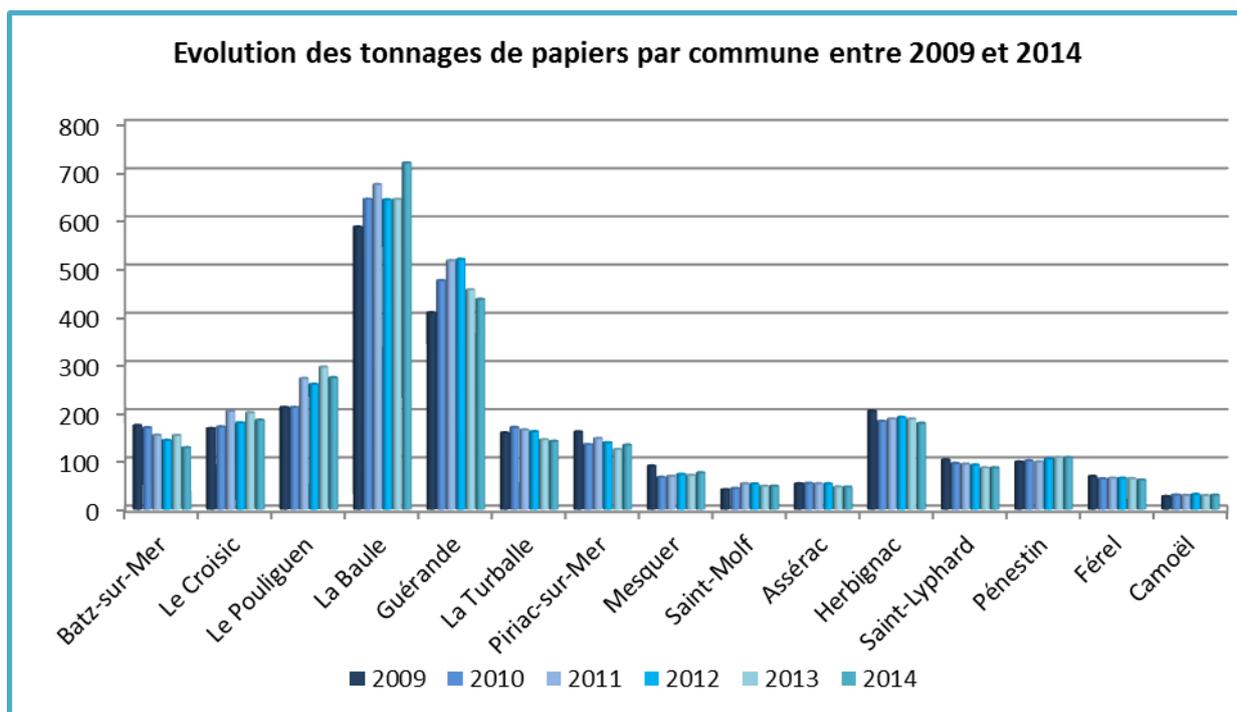
Communes	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Batz-sur-Mer	74,03	77,79	77,10	76,36	78,92	68,01
Le Croisic	88,51	108,03	104,09	103,38	100,77	123,48
Le Pouliguen	98,02	115,18	113,89	109,40	99,02	116,06
La Baule	405,03	450,75	454,06	448,09	471,21	470,21
Guérande	243,45	282,87	293,66	275,37	278,22	297,09
La Turballe	93,24	110,20	108,92	102,18	105,79	112,73
Piriac-sur-Mer	64,93	72,55	65,66	62,38	63,47	81,41
Mesquer	67,17	56,43	51,02	58,06	63,54	59,15
Saint-Molf	38,95	49,48	55,14	54,10	48,80	55,22
Assérac	43,90	43,45	41,54	39,70	41,87	42,34
Herbignac	107,99	128,30	126,96	122,96	132,67	136,86
Saint-Lyphard	75,37	81,32	82,00	77,92	85,73	88,69
Pénestin	53,30	61,30	63,25	58,91	68,25	72,28
Férel	53,60	59,18	59,47	58,58	64,28	62,21
Camoël	20,35	26,54	24,58	24,89	23,75	25,62

TOTAL	1 527,83	1 723,36	1 721,34	1 672,28	1 726,28	1 811,38
--------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------



3.2.2. Papiers

Communes	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Batz-sur-Mer	173,93	169,38	153,70	143,01	153,40	127,77
Le Croisic	167,48	170,95	203,34	179,28	200,25	184,88
Le Pouliguen	211,33	211,30	271,55	259,37	295,22	273,14
La Baule	585,69	643,19	673,80	642,03	643,00	718,50
Guérande	407,99	474,48	515,79	518,64	455,39	435,71
La Turballe	158,46	169,84	164,90	161,06	144,33	141,06
Piriac-sur-Mer	160,60	134,19	146,94	138,03	124,27	133,24
Mesquer	89,85	66,49	68,55	72,59	70,38	75,53
Saint-Molf	40,55	43,16	53,10	52,67	47,72	47,98
Assérac	52,91	53,81	53,12	52,85	46,17	46,04
Herbignac	203,83	182,51	187,40	190,81	187,14	178,45
Saint-Lyphard	101,98	95,28	93,65	91,87	86,15	85,97
Pénestin	98,04	100,56	98,25	104,52	107,28	107,21
Férel	68,33	63,31	64,60	64,52	63,65	60,60
Camoël	26,27	29,51	28,82	30,87	28,44	29,18
TOTAL	2 547,25	2 607,94	2 777,51	2 702,11	2 652,82	2 645,27



3.2.3. Verres

Communes	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Batz-sur-Mer	325,66	367,96	313,74	281,58	277,01	290,34
Le Croisic	335,38	375,32	351,45	341,83	336,75	333,04
Le Pouliguen	370,43	410,07	403,94	380,36	395,61	406,27
La Baule	1 041,82	1 054,93	1 177,85	1 173,27	1 165,59	1 137,50
Guérande	747,52	714,40	776,92	832,60	834,62	899,19
La Turballe	349,61	337,21	339,38	356,79	369,11	380,92
Piriac-sur-Mer	332,91	339,29	303,20	324,08	323,32	325,12
Mesquer	205,82	184,74	197,45	185,14	204,47	205,56
Saint-Molf	87,86	78,05	86,18	95,01	99,77	100,68
Assérac	92,32	79,28	103,91	91,60	88,04	88,72
Herbignac	137,49	125,26	159,24	186,74	223,57	215,48
Saint-Lyphard	110,53	99,14	107,25	98,14	110,59	102,48
Pénestin	184,82	190,84	238,40	210,71	230,61	232,86
Férel	88,98	84,67	95,85	90,17	101,34	98,67
Camoël	41,64	39,94	52,47	49,62	61,14	60,56
TOTAL	4 452,79	4 481,10	4 707,25	4 697,64	4 821,53	4 877,37

